

**DEPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES

**Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le jeudi 15 juin, 20 heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 9 juin 2023, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.

Françoise LECOUFLE, présente
Philippe LLOPIS, présent
Philippe GERBAULT, présent
Dorothée BRODHAG, donne pouvoir à Daniel GASNIER
Daniel GASNIER, présent
Corine KOJCHEN, présente
Ambroise TOIN, présent
Aïcha GASSET, présente
Dominique RODRIGUEZ, présent
Peggy TRONY, présente (arrivée 20h24)
Gilles DAUVERGNE, présent
Romain BLONDEL, présent
Eric LEANDRE, présent
Cathy BRUN, donne pouvoir à Aïcha GASSET, (arrivée 21h18)
Carol GAIN, présente
Marie-Laure BATAILLE, présente
Rosa LOPES, présente
Martine VALLET, absente
Kamel NEBBACHE, présent
Jennifer RAFFRAY, présente
Ibra FAYE, présent
Sylvain AUBERT, présent
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Philippe LLOPIS
Thierry JACQUARD, présent
Mahab CHAUDHRY, donne pouvoir à Corine KOJCHEN
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE
Martine MEDAILLE, présente
Cédric LONGATTE, présent
Christine LIAMBO, présente
André BLANCHET, donne pouvoir à Philippe GERBAULT
Aurélié ARCHIMEDE, absente
Dalila SIDHOUM, présente
Delphine BORGNA, présente
Stéphane KOZJAN, présent
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE
Secrétaire de la séance : Cédric LONGATTE**

Ordre au sein de la séance : 22

Délibération n° 2023-DEL-063 : Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2023-2025.

Commune de Limeil-Brévannes
Séance du Conseil municipal du jeudi 15 juin 2023

Délibération n° 2023-DEL-063

Objet : Approbation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2023-2025.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs ;

Vu le Projet Educatif De Territoire (PEDT) ;

Considérant que le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ;

Considérant qu'à travers le PEDT la Ville réaffirme son engagement en faveur de la réussite éducative de chaque enfant, en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les familles ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2023-2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'Autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent au Projet Educatif De Territoire.

Article 3 : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville (www.limeil-brevannes.fr), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du
Val-de-Marne le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023.....

Notifié le.....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation
Yasmina KHERMACHE
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,

Cédric LONGATTE

Le Maire,

Françoise LECOUFFLE





**LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)
DE LA VILLE DE LIMEIL-BREVANNES**

2023 – 2025

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le



ID : 094-219400447-20230615-2023_DEL_063A-DE

SOMMAIRE

I.	Présentation du territoire	6
	A. Situation géographique	6
	B. La population par tranche d'âge	7
	C. La petite enfance, l'enfance et la jeunesse à Limeil-Brévannes	10
	1. La petite enfance	10
	2. L'enfance.....	12
	3. L'enfance et la jeunesse au sein de la Vie des Quartiers	18
II.	Le cadre du projet éducatif de territoire	20
	A. Périmètre et publics concernés	20
	1. Périmètre	20
	2. Les publics concernés.....	21
	B. Les objectifs éducatifs du PEDT partagés avec les partenaires.....	21
	1. Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et des jeunes.....	21
	2. Favoriser des temps éducatifs de qualité permettant l'épanouissement de l'enfant et du jeune ainsi que ses apprentissages scolaires	21
	3. Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants, adolescents et jeunes y compris en situation de handicap.....	22
	4. Développer la culture sous toutes ses formes.....	22
	5. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté dès le plus jeune âge	22
	6. Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé.....	22
	C. Durée du Projet Educatif de Territoire.....	22
	D. Communication à destination des familles	22
III.	Articulation entre les dispositifs existants et le PEDT	23
	A. Les établissements d'accueil du jeune enfant	23
	1. Projets	23
	2. Aménagement de structures de jeux dans les parcs de la Ville	24
	B. Les écoles du premier degré et les établissements du second degré	24
	1. Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)	24
	2. Le sport dans les écoles.....	25
	3. Les classes aux horaires aménagés musique (CHAM)	27
	4. Les actions de prévention	28

C.	Les accueils collectifs de mineurs (ACM) – accueils de loisirs du secteur enfance.....	29
D.	Le Conseil Municipal des Enfants	29
1.	Présentation.....	29
2.	Projets – Axes développés	30
E.	Les maisons de quartier à destination du public enfance jeunesse	30
1.	Les axes pédagogiques.....	30
2.	Le Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité (CLAS).....	31
3.	Le contrat enfance jeunesse.....	31
F.	Le Projet de Réussite Educative (PRE).....	33
1.	Le cadre législatif.....	33
2.	Composition de l’équipe du Programme de Réussite Educative.....	33
3.	Public visé	34
4.	Fonctionnement et accompagnement individualisé	34
5.	Les acteurs et le partenariat.....	35
6.	L’Identification, l’orientation et l’entrée au PRE, une procédure bien établie	36
G.	Les séjours vacances	38
H.	Le Point Information Jeunesse	39
I.	La ludothèque	40
J.	Le sport.....	41
IV.	Les enjeux du PEDT 2023-2026.....	44
A.	Les actions du PEDT 2023-2026	44
B.	Les projets de nouvelles structures.....	45
C.	La Convention Territoriale Globale (CTG)	45
V.	Partenaires du projet.....	46
A.	La Protection Maternelle et Infantile (PMI).....	46
B.	La communauté éducative	46
C.	Le Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux sports (SDJES)	46
D.	La Caisse d’Allocations Familiales (CAF)	47
E.	La fédération des centres sociaux.....	48
VI.	Pilotage et évaluation du PEDT	49
A.	Le pilotage.....	49
1.	Le comité de pilotage.....	49
2.	Le Comité technique	49
B.	Evaluation du dispositif	49

Préambule

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT), conçu dans l'intérêt de l'enfant, est le cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant et de chaque jeune. Il vise ainsi à :

- Assurer une continuité éducative entre les temps scolaire et périscolaire,
- Offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Le Projet Educatif de Territoire constitue un outil de collaboration locale, qui rassemble à l'initiative de la collectivité, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'Education. Il formalise une démarche partenariale et évolutive répondant aux enjeux éducatifs du territoire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation. Il couvrira l'ensemble des temps éducatifs de l'enfant et/ ou du jeune de 0 à 16 ans de la crèche au temps scolaire et périscolaire des écoles primaires, des collèges jusqu'au lycée.

Le PEDT se veut aussi l'incarnation des politiques éducatives municipales qui visent à :

- Contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque enfant et jeune brévannais en offrant des lieux propices à l'apprentissage et à l'accueil des enfants. C'est pourquoi depuis 2014, la Municipalité, en sus de l'ouverture de l'école Mireille Darc et de l'ouverture d'une cinquantaine de classes, veille à la rénovation et l'embellissement des écoles (nouveaux préaux, clôtures, fenêtres, insonorisation, réfection des murs et sols, tableaux et écrans numériques, etc.), des locaux dédiés à la vie des quartiers.
- Permettre l'égalité d'accès de tous aux activités culturelles, sportives, etc. (de nouveaux squares avec des jeux, le baby gym, des activités hors les murs, une école municipale des sports, etc.).
- Accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyens (conseil municipal des enfants, participation au devoir de mémoire, éco-citoyenneté avec le respect et la préservation de l'environnement, droits et devoirs, institutions, visite du Sénat, etc.).

Collectivité territoriale porteuse du projet	La Ville de Limeil-Brévannes, représentée par son Maire, Madame Françoise LECOUFLE
Périmètre des actions	La Ville de Limeil-Brévannes
Durée	3 ans
Nom du coordonnateur du projet	Madame Valérie GUERIN Directrice Générale Adjointe des Services
Direction en charge du projet	Direction de l'Education et de la Petite Enfance
Chef de projet	Madame Valérie CANFRIN Directrice de l'Education et de la Petite Enfance

I. Présentation du territoire

A. Situation géographique

La Ville de Limeil-Brévannes, commune située au sud du Val-de-Marne et limitrophe de l'Essonne, s'étend sur 6,9 kms². Elle a intégré l'établissement public territorial (EPT) dénommé Grand Paris Sud-Est Avenir de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

La commune est traversée par les routes nationales 19 et 406 ainsi que par plusieurs départementales. La Ville est reliée par les lignes de bus à la gare de Boissy-Saint-Léger du RER A, aux gares de Créteil-Pompadour et de Villeneuve-Saint-Georges du RER D et la station de métro Pointe du Lac de la ligne 8 du métro parisien. Par ailleurs, un projet de transport urbain par câble, dénommé câble 1 permettra de relier le haut de la Ville de Limeil-Brévannes au niveau du stade Paul-Vaillant Couturier au terminus de la ligne 8 du métro de Paris Pointe du Lac.

La Ville est aussi reliée au sud du département et à la Ville de Brie-Comte-Robert en Seine-et-Marne via les lignes 12 et 23 de Setra et à la gare de Sucy-en-Brie du RER A via la ligne 5 du Sibus.

La Ville de Limeil-Brévannes se caractérise par sa nature et ses nombreux espaces verts, aménagés ou naturels. Distinguée par 2 fleurs au label Villes et Villages fleuris, récompensant l'aménagement des espaces verts, l'amélioration du cadre de vie et du respect de l'environnement, elle compte ainsi 221 hectares d'espaces naturels sur la Ville, soit 31 % de son territoire. 110 hectares de la forêt domaniale de la Grange, 5 parcs (Léon Bernard, Saint-Martin, Mairie, Emile Roux et Guimier) et de nombreux squares dans les quartiers (squares du Belvédère, des Hérissons, des Grenouilles, des Ours bruns, des Abeilles et des Alouettes) permettent aux Brévannais de bénéficier de lieux de promenade, de détente et d'accueil d'événements festifs.

Le projet de la Végétale, voie verte de 20 kms traversant 8 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne, permettra de connecter les parcs et espaces verts, les transports en commun et les chemins de promenades et pistes cyclables, offrant aux Brévannais, un nouvel itinéraire pour leurs déplacements quotidiens et plus d'espaces pour les loisirs et le sport. Ce corridor végétal et la création d'une balade piétonne et cyclable qui traversera toute la Ville d'Est en Ouest en connectant le RER A au futur Câble 1 et à la Végétale donnent une nouvelle dimension environnementale à la commune. Deux lacs brévannais créés sur d'anciennes ballastières constituent également des espaces de verdure, de fraîcheur et de biodiversité.

Dans son patrimoine répertorié à l'inventaire des monuments historiques, la commune compte le château de Brévannes et ses abords, le colombier et l'église Saint-Martin.

La Ville compte 27 833 habitants au recensement de 2019, couvrant ainsi près de 2% de la population du Val-de-Marne et 8,7% de celle du territoire de Grand Paris Sud-Est Avenir. Elle connaît une forte augmentation de plus de 11,1% entre les recensements de 2014 et 2019, soit près de 4 fois plus que sur les échelons supra. Cette évolution est due à la construction de deux nouveaux quartiers d'ampleur sur le territoire communal lancée avant 2014 (Temps durables et Pasteur) et l'arrivée de couples avec enfants.

Les Brévannais sont répartis en 5 quartiers :

- Les Ballastières au nord-ouest de la commune, qui abrite plusieurs structures municipales comme la Boîte à Clous, l'école de musique et le centre social Christian Marin ainsi que les

maisons de quartiers des Temps Durables et Pasteur. Les Temps Durables, premier éco-quartier de France à 100% énergie renouvelable, est un quartier résidentiel de 1 250 logements.

- Les Varennes au nord de la commune qui regroupe plusieurs établissements scolaires (Anatole France, Jean-Louis Marquèze, le collège Fery) l'atelier Barbara, et le quartier de la Hêtraie,
- Le Vieux Brévannes, qui comprend la majeure partie du centre-ville, le centre hospitalier Emile Roux et le parc Léon Bernard,
- Les Coteaux au sud-est de la commune dont une grande partie est occupée par la forêt de la Grange sur le plateau, avec notamment le collège Korczak, le lycée Guillaume Budé et la piscine des Dauphins,
- Les Candies au sud-ouest de la commune avec le complexe sportif Didier Pironi et le stade Paul-Vaillant Couturier qui comprend les quartiers de Saint-Martin.

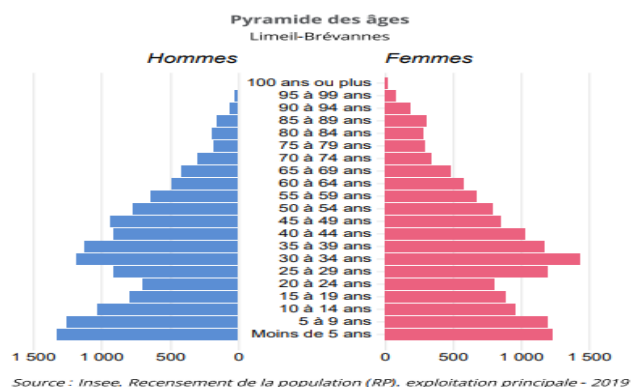
B. La population par tranche d'âge

Afin d'éclairer la connaissance du territoire, des indicateurs issus de l'INSEE et de bases de données de la Ville sont synthétisés dans les tableaux et graphiques suivants.

Evolution de la population

	Nombre		%	
	Limeil-Brévannes	France	Limeil-Brévannes	France
0 à 14 ans	6 968	11 995 064	25,0	17,9
15 à 29 ans	5 257	11 740 895	18,9	17,5
30 à 44 ans	6 819	12 486 039	24,5	18,6
45 à 59 ans	4 599	13 345 975	16,5	19,9
60 à 74 ans	2 527	11 133 961	9,1	16,6
75 ans ou plus	1 662	6 286 470	6,0	9,4
Total	27 833	66 988 403	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Population par tranche d'âge

	Nombre		%	
	Limeil-Brévannes	France	Limeil-Brévannes	France
0 à 14 ans	3 606	6 127 850	27,3	18,9
15 à 29 ans	2 387	5 929 367	18,1	18,3
30 à 44 ans	3 199	6 127 079	24,2	18,9
45 à 59 ans	2 306	6 540 117	17,5	20,2
60 à 74 ans	1 153	5 248 890	8,7	16,2
75 à 89 ans	491	2 200 480	3,7	6,8
90 ans ou plus	58	222 658	0,4	0,7
Total	13 200	32 396 441	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

	Nombre		%	
	Limeil-Brévannes	France	Limeil-Brévannes	France
0 à 14 ans	3 363	5 867 214	23,0	17,0
15 à 29 ans	2 870	5 811 528	19,6	16,8
30 à 44 ans	3 620	6 358 960	24,7	18,4
45 à 59 ans	2 293	6 805 858	15,7	19,7
60 à 74 ans	1 374	5 885 071	9,4	17,0
75 à 89 ans	853	3 242 129	5,8	9,4
90 ans ou plus	260	621 204	1,8	1,8
Total	14 633	34 591 962	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

La Ville de Limeil-Brévannes a connu une explosion démographique depuis 2008. La population totale de la Ville passe de 18 768 à 27 833 habitants entre 2008 et 2019, soit une augmentation de + 48%, dont une hausse de + 21 % entre 2013 et 2019.

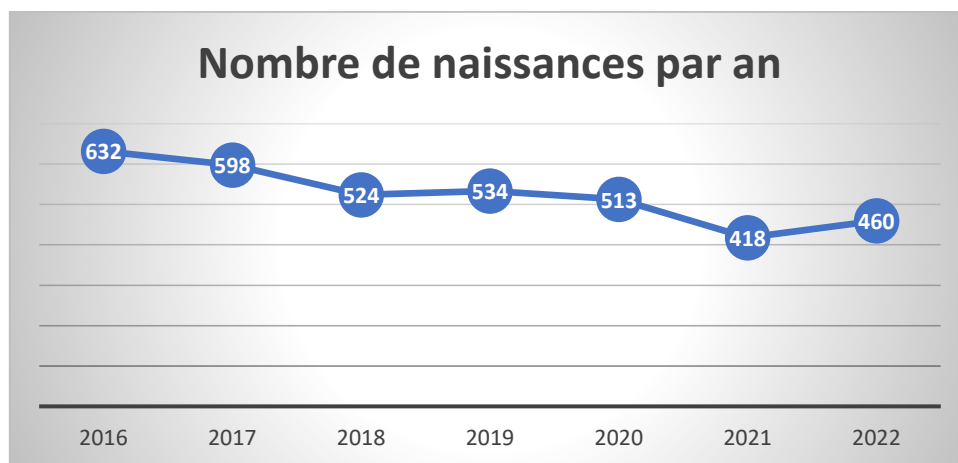
En 2017, 2 429 habitants vivaient au sein des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : La Haie Griselle-la Hêtraie d'une part, et Polognes-Centre-Ville-Le Plateau-Saint-Martin d'autre part. La part des 0-14 ans de cette population représentait 25,80 % dans le premier QPV et 27,50 % dans le second.

La structure par âge de la population Brévannaise se différencie de celle qui se dessine sur les autres communes du département. En effet, les moins de 18 ans et les jeunes de 25-39 ans sont surreprésentés. Les tranches d'âge ayant connu la plus grande augmentation sont les 0-14 ans et les 30-44 ans avec des hausses respectives de 80 % et 64 %. Ainsi, en 2019, les 0-14 ans représentaient 25 % de la population Brévannaise contre 20,6 % en 2008 ce qui montre l'importante jeunesse de la population de la commune.

Les catégories constitutives de la structure familiale de la population Brévannaise sont sensiblement différentes de celles du département du Val-de-Marne. Ainsi, les couples avec enfant(s) représentent près de la moitié de la population Brévannaise (47,9 %), soit près de 5 points de plus que sur l'échelon départemental. Les familles monoparentales sont également surreprésentées de plus de 3 points.

Récapitulatif des naissances entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Nb de naissance	632	598	524	534	513	418	460	3679
Différence		-34	-74	10	-21	-95	42	-172

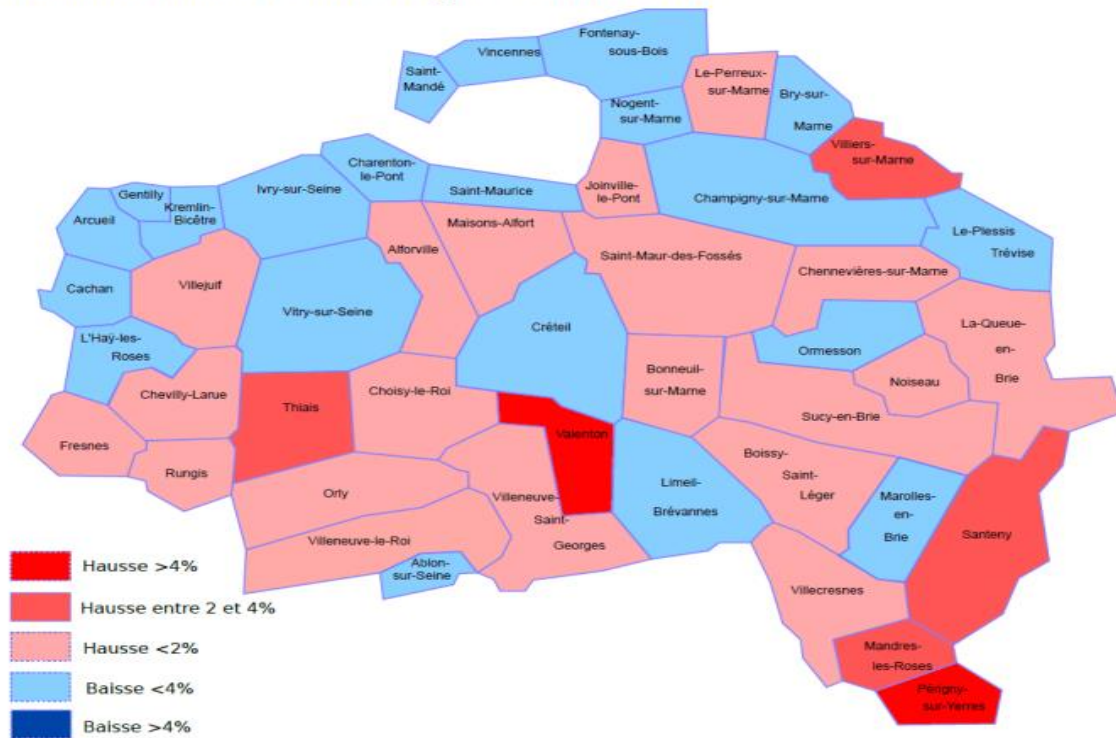


Evolution démographique et dotation d'emplois au niveau du Val-de-Marne des années scolaires 2018-2019 à 2021-2022

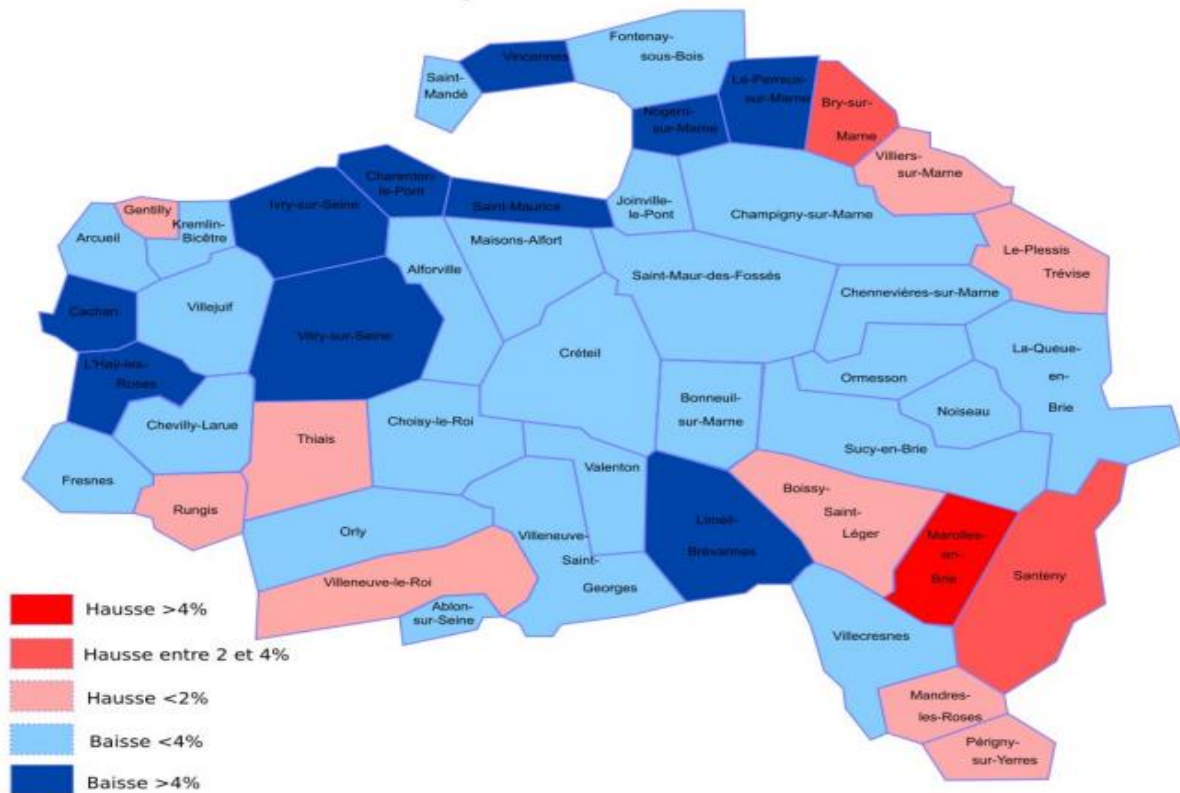
Années scolaires	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Constat de rentrée (Nombre d'élèves)	138 543	138 365	138 068	134 797
Différence d'élèves attendue	57	92	317	-606
Différence d'élèves constatée	240	-178	-297	-3271
Dotation d'emplois	176	180	48	101

La ville de Limeil-Brévannes a connu une baisse de ses effectifs supérieure à 4% entre 2020 et 2021.

Evolution des effectifs du 1er degré à la rentrée 2020



Evolution des effectifs du 1er degré à la rentrée 2021



Ménages selon leur composition :

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	6 915	100,0	8 676	100,0	10 368	100,0	17 820	21 843	26 987
Ménages d'une personne	1 880	27,2	2 604	30,0	2 907	28,0	1 880	2 604	2 907
Hommes seuls	661	9,6	1 087	12,5	1 241	12,0	661	1 087	1 241
Femmes seules	1 219	17,6	1 518	17,5	1 666	16,1	1 219	1 518	1 666
Autres ménages sans famille	223	3,2	221	2,6	262	2,5	539	558	644
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 812	69,6	5 850	67,4	7 199	69,4	15 401	18 680	23 436
Un couple sans enfant	1 456	21,1	1 791	20,6	1 889	18,2	3 060	3 650	3 941
Un couple avec enfant(s)	2 487	36,0	3 020	34,8	3 714	35,8	9 922	11 991	14 992
Une famille monoparentale	869	12,6	1 040	12,0	1 596	15,4	2 419	3 039	4 504

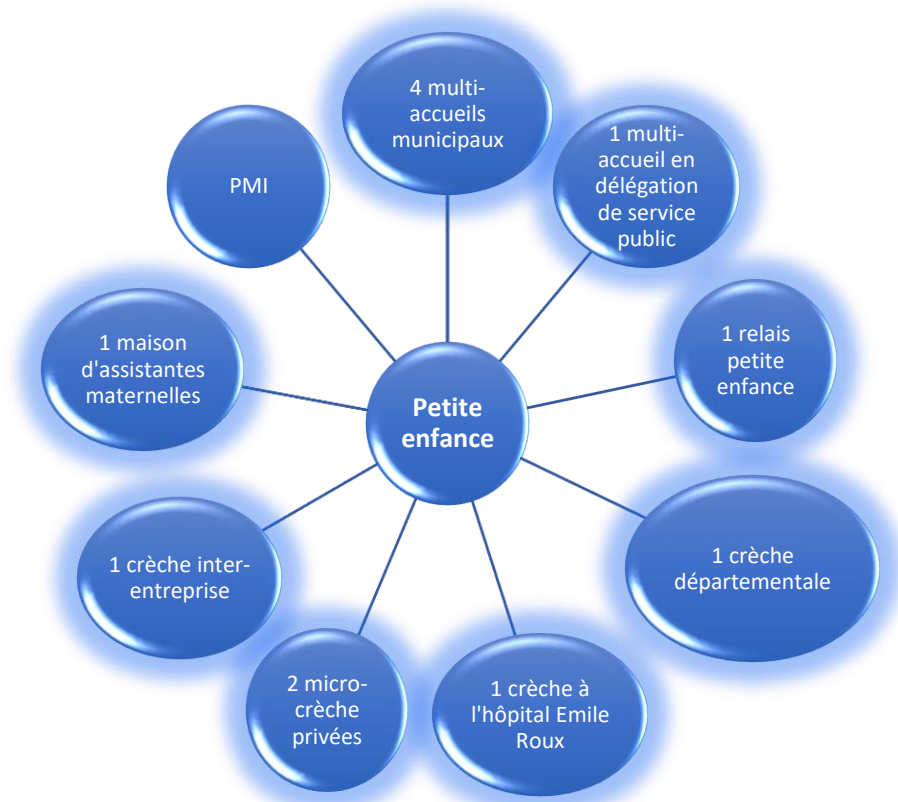
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

NB : Constat de l'augmentation de la population avec enfants sur les 15 dernières années, ce qui a nécessité pour la ville de construire 3 groupes scolaires.

C. La petite enfance, l'enfance et la jeunesse à Limeil-Brévannes

1. La petite enfance

Aujourd'hui, la petite enfance à Limeil-Brévannes c'est en termes de structures :

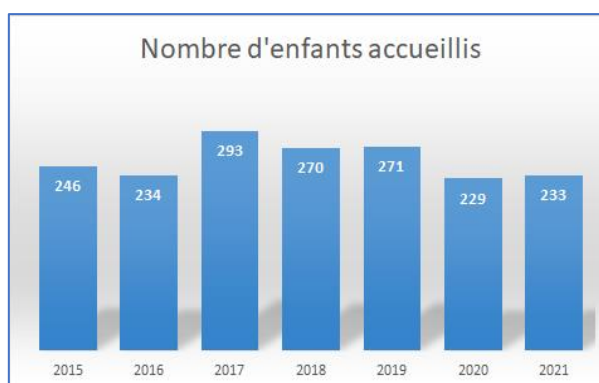


a. Présentation

Structures Municipales (145 berceaux)	Nombre de berceaux	Jours et horaires d'ouverture
Multi-Accueil Bout'd'chou	39	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Multi-Accueil Petits Lutins	36	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Multi-Accueil Farfelune	20	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Multi-Accueil Pain d'épices	14	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Multi-Accueil Pommes de Reinette en Délégation de Service Public (DSP)	36	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Relais Petite Enfance (Structure municipale)	Nombre d'assistantes maternelles	Jours et horaires d'ouverture
Relais Petite Enfance	120	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Autres Structures	Nombre de berceaux	Jours et horaires d'ouverture
Crèche Départementale Marius Dantz	60	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Crèche inter-entreprises EfferVsens	22	Du lundi au jeudi de 7h à 19h et le vendredi de 7h à 18h
Micro-crèche Le repaire de Timéo et des Chérubins	10	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Maison des Assistantes Maternelles (MAM) Les Temps Calîns	16	Du lundi au vendredi De 7h30 à 18h. A compter du 1er septembre 2023 : fermée tous les mercredis
Micro-crèche Malala (ouverture prévue au 1 ^{er} avril 2023)	12	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)	-	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

b. Evolution de la fréquentation des structures municipales depuis 2015

Année	Nombre d'enfants accueillis sur les structures municipales
2015	246
2016	234
2017	293
2018	270
2019	271
2020	229
2021	233



L'augmentation du nombre d'enfants accueillis au sein des structures petite enfance entre l'année 2016 et 2017 est principalement due à l'ouverture, en décembre 2016, du multi-accueil « Pommes de Reinette ».

Concernant la baisse des effectifs entre l'année 2019 et 2020/2021, celle-ci fait suite à la crise sanitaire en lien avec le Covid-19.

c. Moyens humains et logistiques mobilisés sur le secteur de la petite enfance

Le service administratif du service petite enfance de la Ville est composé comme suit :

- Une cheffe de service,
- Une responsable administrative,
- Une assistante administrative,
- Un référent santé et accueil inclusif.

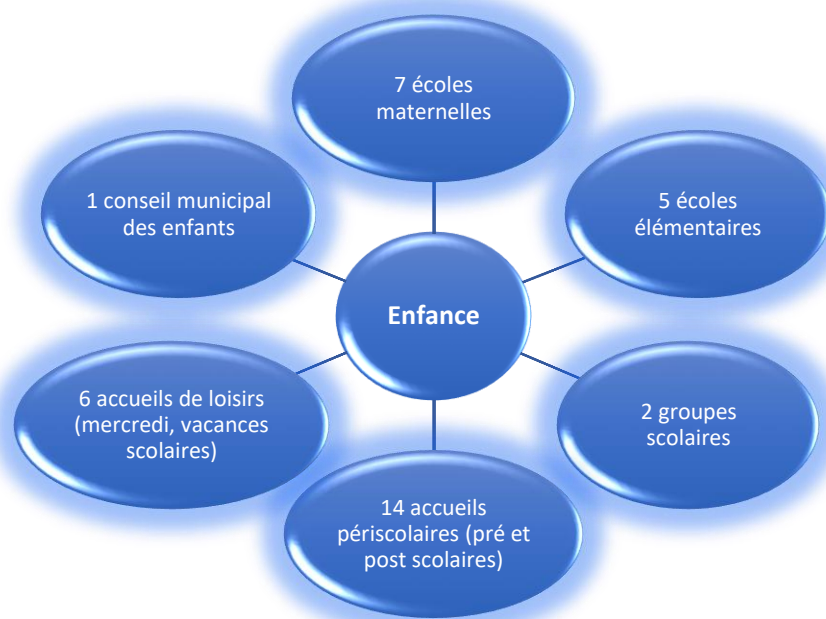
Les structures municipales

Multi Accueil Bout'd'chou	Multi Accueil Petits Lutins	Multi Accueil Farfelune	Multi Accueil Pain d'Epices	RPE
1 directrice éducatrice de jeunes enfants	1 directrice éducatrice de jeunes enfants	1 directrice éducatrice de jeunes enfants	1 directrice éducatrice de jeunes enfants	1 responsable et 1 responsable adjointe éducatrices de jeunes enfants
1 éducatrice de jeunes enfants	1 éducatrice de jeunes enfants			
3 auxiliaires de puériculture	3 auxiliaires de puériculture	2 auxiliaires de puériculture	1 auxiliaire de puériculture	
6 agents CAP accompagnant éducatif petite enfance	6 agents CAP accompagnant éducatif petite enfance	4 agents CAP accompagnant éducatif petite enfance	2 agents CAP accompagnant éducatif petite enfance	
2 agents d'entretien restauration	2 agents d'entretien restauration	1,5 poste d'agent d'entretien restauration	1 agent d'entretien restauration	0.5 poste d'agent d'entretien

Le service Petite Enfance a pour mission d'offrir aux parents Brévannais des modes de garde adaptés à leurs besoins afin de concilier vie familiale et vie professionnelle.

2. L'enfance

Aujourd'hui, l'enfance à Limeil-Brévannes c'est en termes de structures.



a. Présentation et évolution des effectifs de 2015 à 2022 des établissements scolaires

Les écoles publiques du premier degré : Zone banale et Réseau d'Education prioritaire

Ecoles maternelles : 7 écoles (Dont 4 en zone banale et 3 en REP)	Effectifs en 2022-2023
Jacques Prévert	4 classes – 104 élèves
Rosa Luxemburg	4 classes – 103 élèves
Pierre Curie	4 classes – 107 élèves
Anatole France	10 classes – 255 élèves
Henri Wallon (REP)	6 classes dont une TPS- 139 élèves
André Malraux (REP)	8 classes – 187 élèves
Paul Langevin (REP)	5 classes – 120 élèves
Effectifs maternels	41 Classes – 1015
Ecoles élémentaires : 5 écoles (Dont 3 en zone banale et 2 en REP)	Effectifs en 2022-2023
Pablo Picasso	16 classes dont 1ULIS – 378 élèves
Piard	7 classes – 164 élèves
Anatole France	16 classes – 403 élèves
Louis Pasteur (REP)	15 classes – 352 élèves
Martine Soulié (REP)	15 classes – 356 élèves
Effectifs élémentaires	69 classes – 1653
Groupes scolaires : 2	Effectifs en 2022-2023
Jean -Louis Marquèze	18 classes – 182+265 : 447 élèves
Mireille Darc (REP)	14,5 classes – 120+206 : 326 élèves
Effectifs groupes scolaires	32,5 classes – 773 élèves
Nombre d'enseignants en maternelle	Nombre d'enseignants en élémentaire
54	104

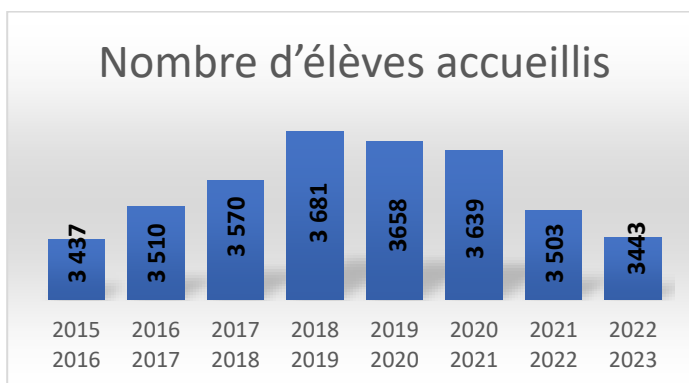
Le nombre d'élèves brévannais scolarisés hors commune s'élève à une soixantaine dont une dizaine issue des classes d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Les établissements du second degré

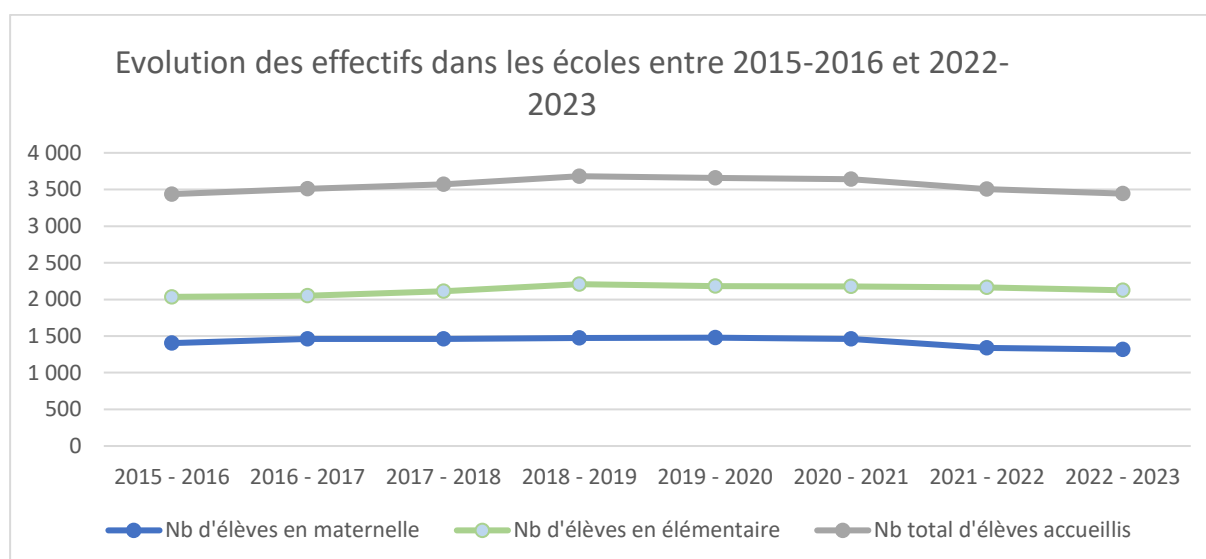
2 collèges	Effectifs en 2022-2023
Collège Daniel Fery	584
Collège Janusz Korczak	566
1 lycée	Effectifs en 2022-2023
Lycée Guillaume Budé	1 777

Evolution des effectifs

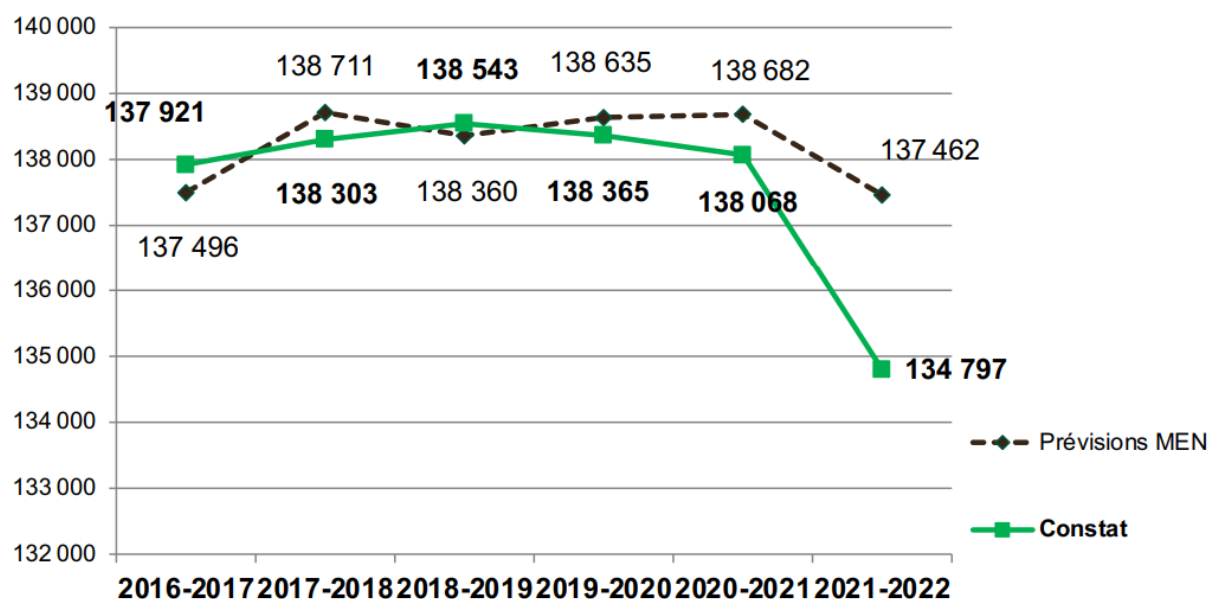
Année scolaire	Nombre d'élèves accueillis
2015 – 2016	3 437
2016 – 2017	3 510
2017 – 2018	3 570
2018 – 2019	3 681
2019 – 2020	3 658
2020 – 2021	3 639
2021 – 2022	3 503
2022 - 2023	3 443



Année scolaire	Nombre d'élèves Maternelle	Nb d'élèves Elémentaire	Nombre d'élèves accueillis
2015 – 2016	1 402	2 035	3 437
2016 – 2017	1 461	2 049	3 510
2017 – 2018	1 459	2 111	3 570
2018 – 2019	1 473	2 208	3 681
2019 – 2020	1 478	2 180	3 658
2020 – 2021	1 462	2 177	3 639
2021 – 2022	1 338	2 165	3 503
2022 - 2023	1 317	2 126	3 443



Evolution démographique des effectifs scolaires entre 2016-2017 et 2021-2022 sur le département du Val de Marne



b. Présentation et évolution des effectifs des accueils de loisirs

Les accueils collectifs de mineurs – accueils périscolaires et accueils de loisirs

Accueils périscolaires	Fréquentation moyenne accueil préscolaire 2022-2023	Fréquentation moyenne pause méridienne 2022-2023	Fréquentation moyenne accueil postscolaire 2022-2023
Jean-Louis Marquèze maternel	17	181	10
Jean-Louis Marquèze élémentaire	9	105	24
Mireille Darc maternelle	7	75	15
Mireille Darc élémentaire	7	130	1
Langevin / André Malraux /Wallon maternelles	9	285	67
Louis Pasteur / Martine Soulié élémentaires	9	285	67
Anatole France maternelle	10	180	30
Anatole France élémentaire	6	160	5
Piard élémentaire	6	130	4
Pierre Curie maternelle	3	75	15
Rosa Luxemburg maternelle	4	70	20
Jacques Prévert maternelle	4	70	15
Pablo Picasso élémentaire	15	250	13
Total	106	2 201	234

Accueils de loisirs – sites dans les écoles	Fréquentation moyenne accueil de loisirs du mercredi 2022-2023
Pablo Picasso / Piard élémentaires	45
Jacques Prévert / Rosa Luxemburg maternelles	55
Anatole France / Jean-Louis Marquèze élémentaires	65
Anatole France maternelle	55
Louis Pasteur / Martine Soulié élémentaires	65
André Malraux / Wallon / Langevin maternelles	60
Total	345

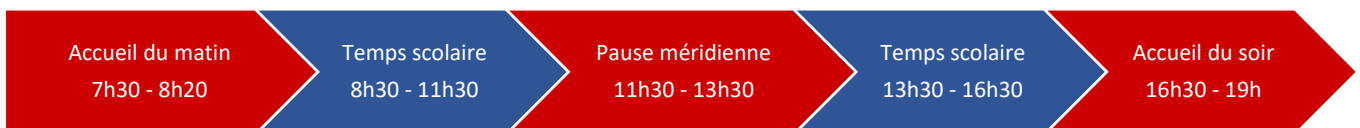
Les accueils de loisirs regroupent plusieurs écoles sur un même site.

Tous les accueils de loisirs sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du Val-de-Marne en tant qu'accueil collectif de mineur à la fois en périscolaire et en extrascolaire.

Temps scolaire – temps périscolaire d'un élève Brévannais

Le temps scolaire des élèves Brévannais est organisé sur 4 jours.

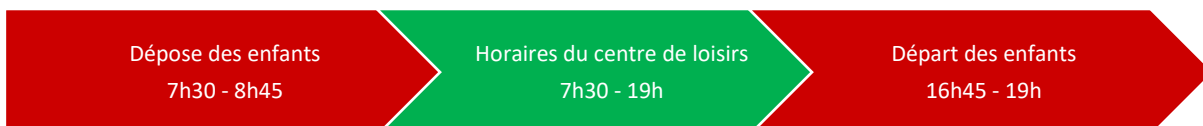
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en maternelle



Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en élémentaire

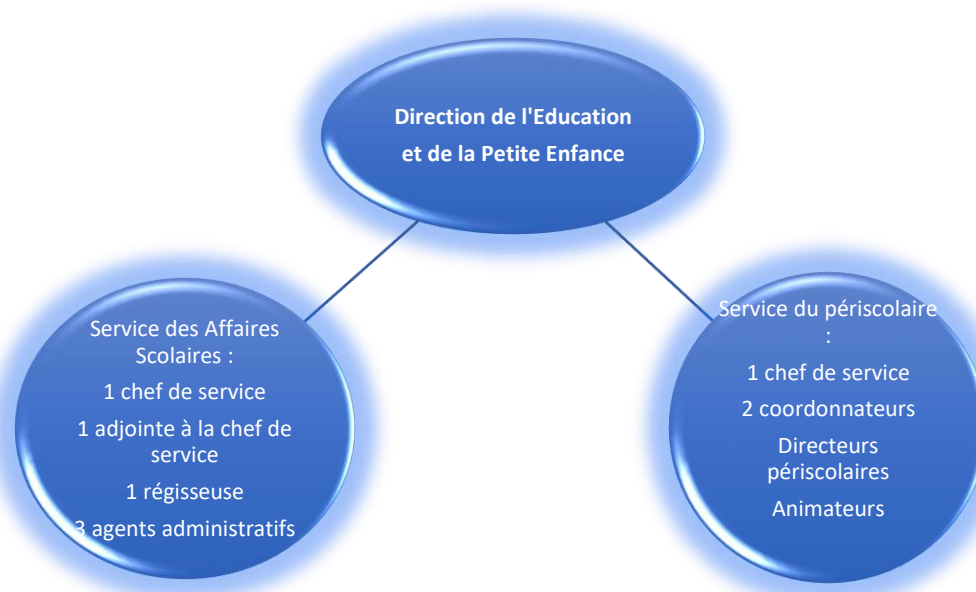


Les mercredis et vacances scolaires en maternelle et élémentaire



c. Les moyens humains et logistiques mobilisés sur le secteur enfance

Le secteur enfance relève de la Direction de l'Education et de la Petite Enfance avec une Directrice, une gestionnaire administrative, et deux services : le service des affaires scolaires et le service du périscolaire.



Nombre d'animateurs dans les écoles en fonction des temps pré et post scolaires et méridien

Accueils périscolaires	Nombre d'animateurs sur les accueils préscolaires	Nombre d'animateurs et ATSEM sur le temps de la pause méridienne	Nombre d'animateurs sur les accueils postcolaires
Jean-Louis Marquèze maternelle	3	12	3
Jean-Louis Marquèze élémentaire	2	12	2
Mireille Darc maternelle	1	7	2
Mireille Darc élémentaire	1	9	1
Langevin / André Malraux / Wallon maternelles	3	34	10
Louis Pasteur / Martine Soulié élémentaires	2	23	2
Anatole France maternelle	2	16	6
Anatole France élémentaire	2	12	2
Piard élémentaire	2	5	2
Pierre Curie maternelle	2	5	2
Rosa Luxemburg maternelle	2	8	3
Jacques Prévert maternelle	2	7	3
Pablo Picasso élémentaire	2	12	2
TOTAL	26	155	40

Entre 2019 et 2022, plus de 2 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien et aux travaux au sein des bâtiments scolaires :

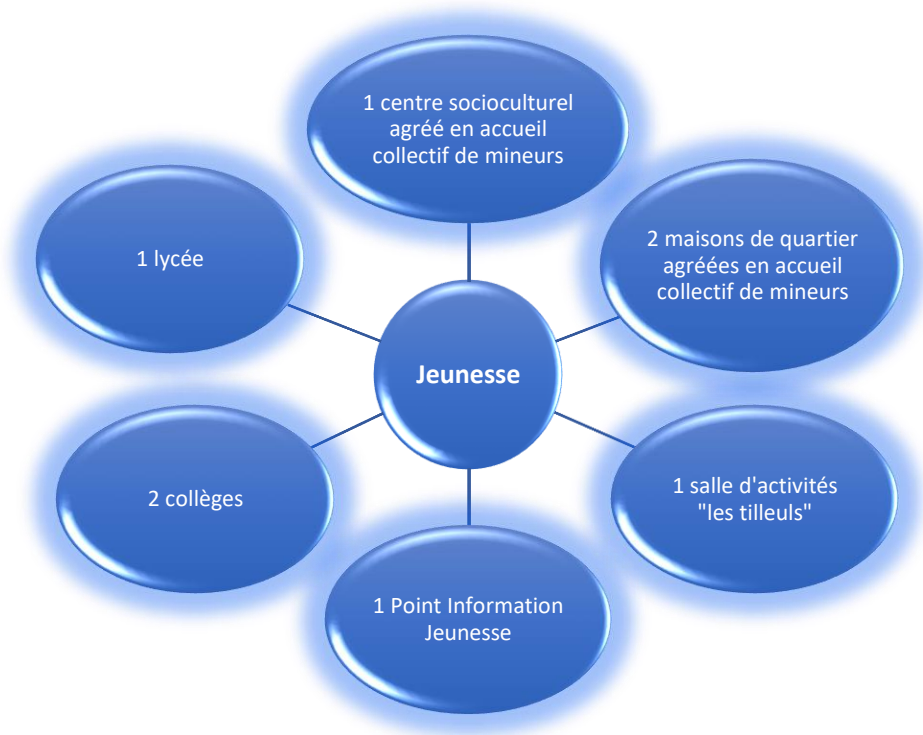
- 2019 : 695 695,90 €
- 2020 : 736 231,29 €
- 2021 : 369 398,18 €
- 2022 : 369 322,81 €

A cela, s'ajoute l'investissement, notamment avec la création de l'école Mireille Darc en 2018.

De plus, depuis plusieurs années, la Ville de Limeil-Brévannes a investi de manière conséquente dans le numérique à l'école en équipant l'ensemble de ses classes élémentaires de tableaux numériques interactifs (TNI) et d'écrans numériques interactifs (ENI).

3. L'enfance et la jeunesse au sein de la Vie des Quartiers

Aujourd'hui, la jeunesse à Limeil-Brévannes, c'est :



a. Présentation

Le service Vie des Quartiers et de la Jeunesse représente au sein de la collectivité 5 unités de programme comme suit.

b. Evolution de la fréquentation

Année	Secteur 6-17ANS			Secteur Jeunesse
	CLAS 6-10a	CLAS 11-17a	LOISIRS 6-10a	
2019-2020	106	57	30	60
2020-2021	78	46	70	50
2021-2022	83	44	92	46

c. Moyens humains et logistiques mobilisés sur le centre socio-culturel et les maisons de quartier

Le service de la Vie des Quartiers et de la Jeunesse est composé comme suit :

- Un chef de service / directeur du centre Christian Marin,
- Un agent d'accueil au centre Christian Marin,
- Une assistante administrative,
- Un animateur socioculturel numérique,
- Une référente famille,
- Une chargée de mission tremplin des jeunes,
- Une référente de la maison de quartier des Temps Durables,
- Une référente de la maison de quartier de la Hêtraie,
- Un coordinateur enfance – club ados,
- Cinq animateurs socioculturels enfance – clubs ados,
- Un coordinateur des 15-25 ans,
- Quatre animateurs socioculturels des 15-25 ans,
- Une responsable du Point Information Jeunesse,
- Une informatrice du Point Information Jeunesse.

II. Le cadre du projet éducatif de territoire

A. Périmètre et publics concernés

1. Périmètre

Le PEDT formalise les objectifs partagés entre les différents acteurs de la coéducation du territoire afin de coordonner et d'organiser les activités éducatives pendant les différents temps de l'enfant et du jeune. Il s'agit aussi de veiller à la bonne articulation entre les temps pour assurer une cohérence nécessaire à la qualité et à la continuité éducative.

Le PEDT concerne essentiellement les activités péri et extrascolaires proposées aux jeunes brévannais, mais pas exclusivement. Il s'agit notamment, en période scolaire, des activités organisées sur les accueils avant et après l'école, mais aussi celles des mercredis. Les accueils de loisirs des vacances scolaires sont également concernés par le PEDT.

La pause méridienne est aussi un temps, à ce jour non déclarée accueil de loisirs, sur laquelle la Ville souhaite poursuivre des projets d'animation afin de créer une cohérence avec les autres temps périscolaires. A ce titre, elle souhaite mener des activités pour occuper les enfants qui le souhaitent. Les différentes réflexions menées démontrent l'importance de faire de la pause méridienne un lieu de détente, de jeux dans la cour entre enfants... « Ne rien faire » pour un enfant lors de la pause méridienne a aussi tout son sens. La pause méridienne est différente selon qu'il s'agisse d'enfants en maternel, en élémentaire ou au collège (temps calme, sieste pour les petites sections, ateliers CHAM au collège Korczak, etc.).

L'ensemble du champ d'intervention de ce PEDT peut s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'école, mais aussi avec des actions pédagogiques menées en collaboration avec d'autres partenaires (comme le service des sports, les médiathèques ou conservatoire...).

2. Les publics concernés

Le projet éducatif de territoire prend en compte la tranche d'âge des 0 à 16 ans afin d'accompagner l'enfant et le jeune dans les différentes étapes de sa vie.

Ainsi, les professionnels de chaque secteur seront amenés à travailler en partenariat pour accompagner l'enfant à l'entrée à l'école, au passage en élémentaire et au collège.

- La petite enfance :
 - ✚ le jeune enfant de moins de 3 ans fréquentant ou non les établissements collectifs,
 - ✚ une classe de toute petite section (TPS) à partir de 2 ans,
 - ✚ la possibilité pour les enfants faisant leur première rentrée scolaire en septembre d'être accueilli pendant l'été au sein des accueils de loisirs.
- L'enfance :
 - ✚ l'enfant de 3 ans jusqu'à 12 ans fréquentant les écoles et les établissements scolaires municipaux, des établissements extérieurs ou suivant une instruction à domicile.
- La jeunesse :
 - ✚ les adolescents de 12 à 16 ans allant aux collèges Daniel Fery et Janusz Korczak, au collège Samuel Paty sur le territoire de Valenton, au lycée Guillaume Budé, dans un établissement extérieur, suivant une instruction à domicile, en situation de décrochage scolaire, etc.

B. Les objectifs éducatifs du PEDT partagés avec les partenaires

La Ville travaille en étroite collaboration avec la communauté éducative tant au niveau de l'Education Nationale que des représentants des parents d'élèves et de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant et/ou du jeune. Les objectifs sont en lien avec l'ensemble des projets d'école et des établissements du territoire.

Les équipes d'animation enfance-jeunesse ont pour missions d'échanger régulièrement avec les directions d'écoles, principaux mais également avec l'ensemble de la communauté éducative sur les projets d'activités afin d'établir des liens pertinents pour les enfants.

1. Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et des jeunes

- Permettre des transitions efficaces entre les différents temps de l'enfant (scolaire - périscolaire) tout en maintenant un lien d'échange et de proximité entre tous les partenaires.

2. Favoriser des temps éducatifs de qualité permettant l'épanouissement de l'enfant et du jeune ainsi que ses apprentissages scolaires

- Permettre aux enfants de passer des moments ludiques avec les équipes d'animation tout en respectant le rythme de l'enfant et/ou du jeune.
- Répondre aux besoins de chaque tranche d'âge en proposant des activités adaptées.

3. Favoriser l'égal accès des activités à tous les enfants, adolescents et jeunes y compris en situation de handicap

- Proposer des tarifs en fonction des ressources familiales par l'application du quotient familial.
- Permettre un égal accès aux activités quotidiennes proposées aux enfants et/ou jeunes sans distinction de genre.
- Permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants en situation de handicap, en recrutant des animateurs supplémentaires, les AESH évoluant au sein des écoles de la Ville selon les besoins des enfants concernés.
- Organiser des formations à destination des animateurs pour approfondir leurs connaissances et améliorer la qualité d'accueil.
- Sensibiliser les enfants sur le handicap afin qu'ils soient vecteurs d'inclusion.

4. Développer la culture sous toutes ses formes

- Favoriser l'accès aux équipements culturels de la Ville (Cinéma « atelier Barbara », la galerie, la médiathèque, etc.).
- Former les équipes pédagogiques à l'animation d'ateliers culturels.
- Favoriser les animations autour de la découverte de la lecture plaisir à travers la littérature jeunesse.
- Développer des activités culturelles autour des arts plastiques, la musique, la danse...

5. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté dès le plus jeune âge

- Sensibiliser les enfants au tri et au compost.
- Cultiver des jardins pédagogiques au sein des écoles en mutualisant les moyens.
- Transmettre au quotidien les valeurs du vivre ensemble, notamment les notions de respect, d'égalité, d'appartenance à un collectif, de liens intergénérationnels.

6. Sensibiliser les enfants au bien-être et à la santé

- Participer à l'éducation des enfants autour de l'équilibre alimentaire et la lutte contre l'obésité.
- Organiser des activités physiques et sportives régulièrement.
- Prévenir et lutter contre le harcèlement et les violences à l'école.

C. Durée du Projet Educatif de Territoire

Le Projet éducatif de territorial est élaboré pour une période de trois ans, soit de 2023 à 2025.

D. Communication à destination des familles

Chaque rentrée scolaire, un guide « le petit brévannais » est diffusé à destination des familles reprenant l'offre municipale relative à la petite enfance, l'enfance, les écoles, les accueils périscolaires...

Les autres supports mis à disposition des familles sont :

- Le portail famille ;
- Le magazine municipal « LBA » (Limeil-Brévannes Actualités) ;
- Les flyers de présentation des activités;
- Les réseaux sociaux ;
- Les panneaux d'affichages situés aux abords des écoles ;
- Les panneaux électroniques...

III. Articulation entre les dispositifs existants et le PEDT

A. Les établissements d'accueil du jeune enfant

1. Projets

Le service Petite Enfance a mis en place des partenariats :

- Avec la médiathèque : Celle-ci met à disposition des professionnelles une malle contenant une quarantaine de livres, qui peuvent être changés tout au long de l'année en fonction de la demande. Selon un planning établi, la bibliothécaire se déplace au sein des multi-accueils et propose aux enfants une animation « Contes et Comptines » en présence des professionnelles de la Petite Enfance.
- Avec le service emploi et la mission locale de la Ville : Ce travail de partenariat a pour objectif de faciliter l'accès de personnes pour lesquelles l'absence de mode de garde constitue un frein à l'emploi ou à la formation. Les familles qui intègrent ce dispositif sont suivies par des référents bien identifiés ce qui permet un réel accompagnement.
- Avec le Programme de la Réussite Educative : Depuis plusieurs années, il a été constaté que certaines familles qui entraient dans le dispositif de partenariat avec le service emploi et la mission locale, bénéficiaient également d'un accompagnement par le Programme de la Réussite Educative (PRE). C'est la raison pour laquelle, en 2022, les professionnels qui animent ce dispositif, ont été intégrés au travail de partenariat mentionné ci-dessus.
- Avec Pôle Emploi : Depuis juin 2022, le multi-accueil Pain d'épices est labélisée AVIP (Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle). Le pôle emploi est dorénavant un nouveau partenaire dans le cadre de l'accompagnement des familles en recherche d'emploi et bénéficiant d'un accompagnement global de leur part.
- Avec le centre social Christian Marin : « Les Bébé lecteurs » est une action du centre Christian Marin menée en partenariat avec le Relais Petite Enfance. Ce projet a pour objectif de proposer un moment de partage, entre l'adulte et le très jeune enfant, autour de la littérature enfantine. Les objectifs du projet sont de :
 - Mobiliser les parents autour de l'intérêt du livre pour les enfants ;
 - Créer du lien autour du livre entre enfants et parents ;
 - Sensibiliser les parents et les enfants à la découverte et au goût de la lecture dès le plus jeune âge.

- Avec les assistantes maternelles : Chaque année, vers la fin mai - début juin, la Ville organise un Baby-Dating. Ce temps d'échange est un moment convivial, qui permet la rencontre entre les assistantes maternelles ayant des places disponibles et les familles étant à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant.

Pour Les assistantes maternelles, c'est l'occasion d'avoir une visibilité professionnelle, de présenter leur projet d'accueil, les différentes formations suivies, etc.

Pour les familles, c'est la possibilité de rencontrer, en lieu neutre, plusieurs assistantes maternelles afin de découvrir différentes facettes de ce métier, et d'affiner leurs critères dans le choix de la personne qui accueillera leur enfant.

2. Aménagement de structures de jeux dans les parcs de la Ville

En 2022, un travail de réflexion a été mené autour de l'aménagement des parcs de la Ville afin que les très jeunes enfants puissent bénéficier d'espaces adaptés à leurs besoins et à leur âge.

Des structures motrices (jeux pour moins de trois ans) seront ou ont été installées courant du premier trimestre 2023 dans 2 parcs, le but étant d'équiper progressivement les différents sites.

B. Les écoles du premier degré et les établissements du second degré

1. Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont affectés dans les écoles maternelles en soutien du travail des enseignants auprès des enfants. Ces agents sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (enfants en toute petite section à grande section de maternelle) ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés par les enfants.

Les ATSEM participent à la communauté éducative.

Ils peuvent également, être chargés de la surveillance des très jeunes enfants durant la pause méridienne.

Ils assurent en collaboration avec l'enseignant :

- L'accueil des enfants avec l'enseignant,
- Une aide aux enfants dans leurs gestes quotidiens : aide à l'habillage et au déshabillage, aide au rangement des vêtements, accompagnement aux sanitaires, change, toilette et douche si nécessaire,
- Une aide à l'apprentissage des gestes de propreté,
- Les premiers soins infirmiers très simples sous la responsabilité de l'enseignant,
- La participation à diverses activités (préparation des travaux pour les activités manuelles),
- Une aide à l'enfant pour le rangement du matériel éducatif et pédagogique,
- L'entretien du matériel de l'école,
- L'entretien des locaux.

Les ATSEM ne sont pas attachés à un enseignant, ni à une classe, ni à une école mais à leurs fonctions.

Le nombre de postes d'ATSEM affecté à chaque école se fait comme suit :

- Un ATSEM pour chaque classe de tous petits, petits et moyens,
- Un ATSEM pour deux classes de grands.

Si la structure de classes est composée de classes à double niveau, il est attribué un ATSEM pour 25 enfants d'âge de petite section et de moyenne section.

Le nombre d'ATSEM affecté à l'assistance des enseignants varie entre 43 et 45, selon l'évolution des effectifs des écoles maternelles brévannaises. A ce jour, 5 agents sont titulaires du CAP petite enfance, les autres agents affectés à ces postes font fonction d'ATSEM.

Pour accéder à ce métier, il faut détenir un CAP petite enfance ou un diplôme équivalent et passer un concours.

2. Le sport dans les écoles

Le service des sports a pour vocation d'élaborer, d'encadrer, d'animer et d'accompagner les activités sportives sur le territoire. Son intervention auprès des scolaires se fait sur deux axes et par le biais de :

a. Les éducateurs sportifs :

Le service municipal des sports accompagne les enseignants dans la mise en place des cycles d'apprentissage EPS. Toutes les classes de l'ensemble des écoles de la Ville bénéficient de l'intervention des éducateurs sportifs. En adéquation avec le programme scolaire, les éducateurs participent à l'élaboration des cycles d'apprentissage pour les différents niveaux de classe élémentaire avec le ou la Conseiller(ère) de la Circonscription de l'Education Nationale. Les cycles sont mis en place sur environ 7 à 8 semaines. En 2023, un cycle sportif sera dédié aux écoles maternelles autour de la lutte.

En coanimation avec l'enseignant responsable, l'enfant acquiert les fondamentaux nécessaires à la pratique sportive, préalable nécessaire à l'autonomie sportive. Au total, ce sont plus de 70 classes concernées, représentant un total d'environ 1 700 élèves.

A chaque fin de cycle, une rencontre sportive s'organise afin de finaliser et valider les compétences acquises.

Le service des sports organise et accompagne également les écoles dans des manifestations, telles que la course d'ELA, les olympiades des écoles.

- Olympiades SOP (Semaine Olympique et Paralympique) début avril :

Les élèves se retrouvent sur le projet de la semaine olympique et paralympique composée de demi-journées et intitulé les « JEUX DE LIMEIL » du 4 au 8 avril 2023. Cette action est renouvelée chaque année.

Ces jeux, sous formes d'olympiades, permettent un travail approfondi sur les jeux olympiques.

Pour rappel, la Ville de Limeil-Brévannes est Terre de Jeux 2024 ce qui permet de mener des actions autour de la promotion des Jeux et du sport au cœur des territoires.

Les actions sportives vont donc se démultiplier en ce sens et être un levier éducatif et d'inclusion. La dernière journée de cette olympiade sera axée sur le paralympisme.

- Action solidaire course « Ela » :

Après la réalisation d'une dictée avec intervention du parrain de la Ville qui est aussi le président du club de boxe, une course solidaire pour l'association « Ela » a lieu pour toutes les écoles afin de réaliser une sensibilisation et une bonne action pour des enfants atteints de leucodystrophie (Course « mets tes baskets et bats la maladie »).

Le club de Tennis local et le club de boxe proposent également des séances à destination des écoles primaires afin de faire découvrir l'activité aux enfants des écoles concernées et des conventions sont établies.

La Ville met également à disposition des écoles l'ensemble des installations sportives nécessaires à la pratique sportive ou collective.

- Savoir rouler (plan génération vélo) :

Les CM1 et CM2 de la Ville ont été conviés deux samedis consécutifs à une action dénommée « savoir rouler ».

Les 52 enfants inscrits ont participé à une action de prévention des risques liés à l'activité du vélo au cours de laquelle ils ont pu aborder la sécurité, comment entretenir son vélo et se préparer à une sortie, approfondir le code de la route de façon théorique mais aussi pratique sur un parcours puis effectuer une sortie en groupe avec l'application des règles collectives tout d'abord en milieu protégé puis sur la route.

Lors de cette journée, l'APF handicap a permis l'accès à la pratique du vélo par des personnes en situation de handicap avec le prêt de 2 fauteuils vélo adaptés pour cette pratique sportive. Le 24 septembre 2022, une jeune brévannaise en situation de handicap a ainsi pu bénéficier de ce dispositif et faire du vélo de façon autonome ainsi qu'en groupe.

L'apprentissage et l'inclusion ont été riches sur cette action et accentue l'importance de ne mettre aucun frein à la pratique sportive afin de favoriser son accès à tous.

Le projet est de reconduire cette action dans le cadre scolaire avec l'association « ELAN CYCLO » aux élèves de CM2 de la Ville sur deux journées afin de les sensibiliser et de les rendre autonomes pour la rentrée au collège. Cette action relève du plan vélo gouvernemental.

- Cross scolaire :

Un cross scolaire sera organisé les 8 et 9 juin 2023 et chaque année pour les CM1 et CM2 de la Ville sur le stade Didier Pironi en lien avec la coordinatrice pédagogique et le coordinateur sportif de la commune.

- Rencontres intergénérationnelles :

Des rencontres intergénérationnelles entre les scolaires et le groupe de seniors du groupe « oxygène » du service des sports sont organisées autour de thématiques telles que la pétanque, la marche et différentes actions au cours de l'année.

b. Les associations sportives :

Le service des sports est l'interlocuteur privilégié des 32 associations sportives. Il permet ainsi de mettre en place des partenariats entre les associations et les écoles de la ville.

Ainsi, des séances d'initiation sont proposées aux élèves de la Ville via les associations sur des cycles de 5 à 7 séances et ont pour objectif de faire découvrir les différents sports et clubs sportifs de la Ville. En marge, pendant les périodes scolaires et estivales, des stages sportifs et événements sportifs sont proposés par le service des sports tout au long de l'année ainsi que l'école municipale des sports.

c. La piscine :

Durant la période scolaire, trois demi-journées sont réservées aux écoles primaires de Limeil-Brévannes afin que les enfants de 10-11 ans parviennent à obtenir « l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité » à la fin du CM2.

Un créneau hebdomadaire est également réservé pour les Centres de Loisirs.

En ce qui concerne les secondaires (Collège, Lycée et associations de ces établissements), sept heures hebdomadaires leur sont allouées.

3. Les classes aux horaires aménagés musique (CHAM)

Les écoles élémentaires Louis Pasteur et Martine Soulié : A ce jour, ces écoles bénéficient d'un dispositif d'enseignement musical sur le temps scolaire allant du CP au CM2. Des interventions hebdomadaires en éveil musical ont lieu dès le CP (1h/semaine). Par la suite, un groupe classe est formé à partir du CE1 pour un enseignement de 2 h hebdomadaires en chant et initiation musicale. Les élèves de la classe CHAM débutent un instrument (saxophone, trombone, trompette, percussions, batterie, violon) à partir du CM1.

Les cours ont lieu à l'école pour le chant et au conservatoire pour l'apprentissage instrumental. Les enfants ont également accès à tous les ensembles du conservatoire sans frais supplémentaire. Les instruments leurs sont prêtés gratuitement, tout en étant sous leur responsabilité.

Des auditions et concerts jalonnent l'année scolaire.

Le collège Janusz Korczak : depuis l'année scolaire 2019-2020, une C.H.A a vu le jour au collège Korczak. Tous les élèves de 6^{ème}, sans exception, ont sur leur temps scolaire, 2 heures d'enseignement artistique (danse, chant, théâtre, percussions, musique, orchestre) tous les vendredis après-midi.

A partir de la classe de 5^{ème}, un groupe classe est créé pour une C.H.A Arts de la scène (chant, théâtre, danse) avec un enseignement sur le temps scolaire de 6h hebdomadaires.

Tous les élèves de 6^{ème} et de la classe CHA 5^{ème} sont inscrits d'office au conservatoire et peuvent y suivre des cours gratuitement.

Sur le temps périscolaire (déjeuner), un orchestre « Marching Band » (saxophone, trompette, trombone, percussions) est proposé à tous ceux qui ont pratiqué un instrument en 6^{ème} et ouverts aux classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Tous les instruments sont prêtés aux enfants sans frais.

4. Les actions de prévention

La Ville de Limeil-Brévannes veille à sensibiliser les enfants à la sécurité routière avec les permis piéton et vélo mais également à la sécurité dans l'usage d'internet et des réseaux sociaux avec le permis internet.

a. Permis Piéton

Lors de leur passage en 6^{ème}, les élèves sont souvent amenés à être plus autonomes dans leur déplacement entre le collège et la maison.

Dans cette optique, la police municipale sensibilise chaque année l'ensemble des élèves scolarisés en CM2 en passant un « permis piéton ». Cette action est animée par un agent de la police municipale qui propose aux enfants un temps de formation pendant une heure avant un deuxième temps consacré au test proposé sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples).

b. Permis Vélo

Le permis vélo s'adresse aux élèves des classes de CM2 et a pour objectif de permettre à l'enfant de pouvoir assurer sa propre sécurité et celle des autres lorsqu'il circule à vélo. Les enfants sont sensibilisés aux dangers de la route, aux comportements à adopter sur la voie publique et sur la manière de se comporter en groupe et la position sur la chaussée.

Ils sont également sensibilisés à l'impact environnemental et la valorisation du vélo comme un mode de transport doux et adapté.

L'intervention permis vélo est organisée par l'Unité d'Education à la Sécurité Routière de la Préfecture de Police et se déroule en deux temps :

- Une partie sur la pratique du vélo avec un parcours de motricité ainsi qu'un rappel des équipements de sécurité obligatoire pour le cycliste et le vélo (environ une heure),
- Une seconde partie sous forme de cours théorique en salle d'environ une heure avec comme points de passage : comment se comporter sur un trottoir, les passages piétons – la traversée et autres, les angles morts, et les panneaux de signalisation routière.

Le permis vélo a été instauré à la rentrée scolaire 2022-2023.

c. Permis Internet

Le permis internet est un programme national de prévention qui a pour objet de responsabiliser les enfants de CM2 pour un usage vigilant, sûr et responsable d'internet.

Le permis internet accompagne les enfants de CM2 pour qu'il puisse accéder au meilleur d'internet en toute sécurité et apprendre les règles essentielles de prudence. Choix du mot de passe ou de l'adresse mail, rencontres virtuelles, cyberharcèlement, respect de la vie privée..., les risques sur internet sont facilement évitables si les jeunes sont suffisamment informés et avertis.

Le permis internet répond donc à une prise de conscience commune : La nécessité d'accompagner les enfants avant de les laisser surfer seul dans l'ère du numérique.

Dans cette optique, la police municipale sensibilise les élèves scolarisés en CM2 en passant le permis internet et ce depuis cette année scolaire 2022-2023.

d. Lutte contre le harcèlement

Des actions partenariales sont menées tout au long de l'année pour sensibiliser le public, les professionnels dans le champ de l'éducation et les familles :

- Théâtre forum ;
- Formations communes entre enseignants et animateurs ;
- Installation de bancs de l'amitié au sein des cours d'école ;
- Projet les papillons : installation de boîtes aux lettres spéciales destinées à libérer la parole des enfants sur la maltraitance dont ils sont victimes.

C. Les accueils collectifs de mineurs (ACM) – accueils de loisirs du secteur enfance

A chaque rentrée scolaire, il est demandé aux responsables pédagogiques d'élaborer un projet pédagogique en concertation avec l'équipe d'animation. Ce document obligatoire à l'existence réglementaire des ACM sert de référence en matière d'actions éducatives mais aussi détaille les modalités de fonctionnement et d'organisation de la structure. Il s'appuie sur le cadre fixé par le PEDT en termes d'orientations et de stratégies éducatives et permet de donner du sens et de la cohérence aux activités proposées aux enfants brévannais.

Il doit préciser et définir :

- Le contexte : présentation de la commune, les spécificités du territoire, les caractéristiques du public accueilli, les locaux mis à disposition, les équipements sportifs et culturels, la présentation de l'équipe d'animation ;
- Les objectifs poursuivis : les objectifs éducatifs, les objectifs opérationnels, les moyens et les ressources à mobiliser pour les atteindre ;
- Les projets d'animation et les fiches activités qui doivent être en lien avec les objectifs visés ;
- Les modalités de fonctionnement et d'organisation de l'ACM, les temps d'articulation avec le temps scolaire, la définition du rôle et de la place de chaque acteur au sein de la structure (le directeur, les animateurs, les ATSEM, les familles) ;
- Les budgets alloués ;
- Les partenaires internes et externes ;
- Les modalités et les critères d'évaluation.

D. Le Conseil Municipal des Enfants

1. Présentation

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est un outil d'apprentissage de la démocratie. Il doit permettre à ses représentants d'exercer leur citoyenneté de façon responsable et notamment de s'exprimer et d'échanger, d'appréhender les droits et devoirs du citoyen en leur offrant la possibilité de collecter les idées et propositions d'actions émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer le cadre de vie dans lequel ils évoluent.

Ainsi, cette instance permet aux enfants :

- De réfléchir, proposer et donner leur avis sur différents projets,
- De découvrir le fonctionnement de la Ville,
- De participer à la vie locale,
- D'être le porte-parole de leurs camarades et de leur école.

Chaque école de la Ville bénéficie de deux représentants au Conseil Municipal des Enfants. Ces élus sont scolarisés en CM1 et en CM2 et représentent les enfants de la Ville pour 2 ans.

Les objectifs défendus à travers le CME sont indissociables des valeurs éducatives défendues par l'école républicaine.

2. Projets – Axes développés

Le Conseil Municipal des Enfants a axé ses projets autour de plusieurs thématiques :

- La citoyenneté et le devoir de mémoire avec notamment la participation aux commémorations du souvenir, aux vœux à la population, la visite d'institutions tel que le Sénat ;
- La prévention et la sécurité avec par exemple un projet d'installation de figurines géantes aux abords des écoles pour sensibiliser les automobilistes et les enfants ;
- L'environnement et le cadre de vie ;
- Les actions de prévention ;
- Le harcèlement scolaire et le dialogue avec la création de bancs de l'amitié ;
- Les thématiques sociétales ;
- La participation aux actions partenariales : festival du livre, fête du goût, fête du jardinage, plantation d'arbre au sein du Département...

E. Les maisons de quartier à destination du public enfance jeunesse

1. Les axes pédagogiques

Axe 1 : Permettre aux habitants d'accéder à leurs droits et aux ressources

- Rendre accessible l'information à tous via un espace d'accueil adapté.
- Renforcer les espaces et les temps dédiés à l'écoute des besoins des usagers et à l'accès aux droits.
- Permettre au public d'être mieux orienté.

Axe 2 : Renforcer et valoriser le potentiel des habitants

- Renforcer les actions d'apprentissage en impliquant davantage les habitants.
- Impliquer les habitants dans des instances qui contribuent à l'animation et à la réappropriation du quartier.
- Accompagner l'émergence de collectif d'habitants.

Axe 3 : Fédérer les partenaires pour une meilleure intervention

- Créer un réseau d'acteurs territoriaux.
- Elaborer des projets communs multi partenariaux.
- Améliorer l'articulation des interventions sur la Ville.

Axe 4 : Accompagner les familles dans leur parentalité et leurs loisirs

- Développer les actions liées à la parentalité et encourager les liens intrafamiliaux.
- Favoriser l'ouverture à la culture et à l'environnement.
- Contribuer à la réappropriation du quartier par les familles et à la création d'un lien social.

2. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité a pour but de favoriser l'épanouissement de l'enfant ainsi que sa réussite scolaire à travers les objectifs suivants :

- Aider les enfants à acquérir des méthodes,
- Faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- Promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- Valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- Soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Pour tenter d'y répondre, deux modalités d'accueils sont proposées en distinguant les élémentaires des collégiens. Ainsi, l'accueil des enfants de 6 à 10 ans est effectif tous les jours sauf le mercredi. Chaque groupe encadré par 1 intervenant référent pour 6 enfants assure un suivi éducatif en s'appuyant sur un panel d'outils pédagogiques à sa disposition.

Chaque jour est découpé en trois temps, avec un temps d'accueil, un temps de soutien scolaire et un temps d'activités culturelles.

Aussi, les équipes encadrantes proposent une programmation d'activités culturelles semestrielles ponctuées par un temps de valorisation. Cette méthode assurant le fait que tous les enfants qui sont inscrits au dispositif bénéficient bien d'un temps de valorisation, à chaque fin de semestre. Pour chacun des secteurs (primaire et collège), une réunion parents/intervenants est organisée à chaque fin de semestre. En amont, le secteur rencontre les établissements scolaires pour compléter le suivi de chaque enfant. Ce moment permet de faire un bilan intermédiaire et, en fonction des cas, de déterminer de la poursuite de la famille ou non à ce dispositif.

Ce dispositif mobilise 1 coordinateur, 2 référents (Hêtraie et Temps Durables) et 8 intervenants (étudiants ou animateurs) pour répondre à une demande croissante.

3. Le contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) présentait 17 actions Petite Enfance – Jeunesse :

- Multi-accueil Bout'd'chou ;
- Multi-accueil Les Petits Lutins ;
- Multi-accueil Les Petits Lutins – Extension de 18 places ;
- Multi-accueil Les Petits Lutins - Flux complémentaire ;
- Multi-accueil Farfelune ;
- Multi-accueil Pain d'Epices ;
- Micro-crèche Pain d'Epices - Flux complémentaire ;
- Relais Assistantes Maternelles (RAM) ;
- Seconde animatrice RAM ;
- Multi-accueil Pommes de Reinette ;
- Réservation 4 berceaux EfferVsens ;
- Poste coordination petite enfance ;

- Développement des accueils de loisirs maternels ;
- Développement des accueils de loisirs élémentaires ;
- Formation BAFA BAFD ;
- Coordinateur jeunesse ;
- Ludothèque.

4. Actions transversales pilotées par la vie des quartiers et de la jeunesse

Plusieurs actions ont été mises en place par le service vie des quartiers et de la jeunesse :

- **Action « Anim'ton quartier » :**

Objectifs de l'action :

- ✚ Renforcer le lien social avec et entre les habitants des quartiers ;
- ✚ Dynamiser le partenariat local à travers la coanimation d'action hors les murs ;
- ✚ Réhabiliter et animer le territoire et faire des quartiers un espace de vie et de socialisation ;
- ✚ Favoriser le partage de compétence et savoir-faire lors d'ateliers culinaires et soirées festives.

Ce projet récurrent sur la période estivale s'oriente sur le thème de la diversité culturelle et sportive. Le service vie des quartiers et de la jeunesse tente de dynamiser la Ville en développant des animations vers et pour les habitants des différents quartiers ciblés de la Ville, en l'occurrence le quartier Saint Martin, le quartier de la Hétraie, le quartier des Temps Durables ainsi que le centre-ville. Ces différents lieux ont été identifiés, en fonction des quartiers prioritaires, des différentes typologies de public et de la prise en compte des prérogatives de l'ensemble des partenaires impliqués au sein de l'organisation constituant cette action estivale. Un comité de pilotage est réuni, composé des services communaux de la Ville : le service vie des quartiers et de la jeunesse, le service des sports, le service périscolaire, la ludothèque. D'autres partenaires seront impliqués de façon indirecte, il s'agira d'inviter les bailleurs sociaux et les commerces de proximité.

Quelques exemples d'animations non exhaustives qui y sont proposées :

- ✚ Parcours motricité 0-3ans ;
- ✚ Espace lecture parents-enfants ;
- ✚ Promenade en poneys ;
- ✚ Stand écolo ;
- ✚ Mur d'escalade, pêche à la ligne, espace ados (tir à l'arc, Bubble foot), stand sportif et jeux de cohésion, stand manuel, stand comité d'usagers (henné, atelier coiffure), initiation afro fitness ;
- ✚ Marchand de glaces ambulant, stand crêpes, buvette.

- **Projet « tournoi inter villes » :**

Objectifs de l'action :

- ✚ Promouvoir le respect de soi et d'autrui ;
- ✚ Promouvoir le respect des règles mises en place pour le tournoi ;
- ✚ Favoriser la communication, l'échange et le partage ;
- ✚ Développer la solidarité et l'esprit d'équipe ;

- ✦ Sensibiliser les jeunes au goût de l'effort et du dépassement de soi ;
- ✦ Susciter une démarche d'équipe, de partage de valeurs essentielles.

Ce projet est né d'un constat fait avec l'équipe d'animation d'un phénomène de rivalité territoriale entre certains jeunes Brévannais et d'autres issus des villes voisines. Ce constat ne trouve parfois pas d'explication plausible et en tout état de cause n'a pas lieu d'être. Ainsi, il est proposé d'apporter une solution éducative voire fédératrice dont le but est de créer du lien entre les jeunes issus des différentes villes voisines de Limeil-Brévannes. La Ville a choisi pour levier le sport à travers le football afin de prévenir ces phénomènes.

Les jeunes de 16 à 25 ans sont ciblés pour cette action. Néanmoins des jeunes adolescents sont aussi impliqués en fonction de leur demande et leur besoin, pour préciser certains adolescents ne sont pas sportifs mais souhaitent intégrer l'organisation de cette action.

A noter que cette action finalise et valorise l'accompagnement éducatif qui est réalisé tout au long de l'année par les coordinations jeunesse et adolescents, à travers les créneaux "futsal" qui sont proposés tous les jeudis de 19h à 22h.

F. Le Projet de Réussite Educative (PRE)

1. Le cadre législatif

Le Plan de Cohésion sociale 2005-2009 comporte, dans son volet "égalité des chances", deux propositions visant l'accompagnement des enfants en fragilité et des collégiens en difficulté. Celles-ci se déclinent sous deux aspects : la création de dispositifs de réussite éducative et le développement d'internats de réussite éducative.

Le dispositif de Réussite Educative s'inscrit dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (issu de la loi n°2005-32 de Programmation pour la Cohésion Sociale du 18/01/2005), plus spécifiquement le programme 15 "accompagner les enfants en fragilité". Il vise à accompagner les enfants de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, culturel et familial favorable à leur réussite et qui rencontrent des difficultés importantes.

Les enjeux sont les suivants :

- Lutter contre les inégalités sociales impactant le parcours de réussite éducative de l'enfant ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Mobiliser ou remobiliser les parents autour de l'école en les incluant pleinement au parcours de leur enfant ;
- Réussir à développer un véritable réseau partenarial fort et complémentaire.

2. Composition de l'équipe du Programme de Réussite Educative

L'équipe du Programme de Réussite Educative est composée comme suit :

- Une coordonnatrice ;
- Un référent de parcours ;
- Un service civique ;
- Une psychologue (mise à disposition par l'association « La Troisième Rive » sous convention de prestation avec le PRE).

3. Public visé

Le Programme de Réussite Educative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans, aux jeunes ainsi qu'à leur famille résidant sur la Ville de Limeil-Brévannes.

4. Fonctionnement et accompagnement individualisé

Le Programme de Réussite Educative propose un accompagnement « sur mesure » à l'enfant ou l'adolescent par le biais d'un parcours personnalisé et individualisé lorsque des signes de fragilité, d'ordre scolaire, éducatif, comportemental, familial, social et culturel sont repérés. Il vise également à aider les familles à exercer pleinement leur mission et leur rôle éducatif.

L'enjeu principal du PRE est de recueillir l'adhésion de la famille au dispositif. Le PRE s'engage à respecter la confidentialité des informations et à échanger avec les professionnels gravitant autour de l'enfant et sa famille qu'avec l'accord de ces derniers afin que le partage de ces informations puisse permettre aux professionnels de répondre au mieux à leurs besoins.

Les parcours personnalisés se concrétisent par la définition d'objectifs de parcours, impliquant la mise en place d'actions. Celles-ci sont mises en œuvre par des acteurs dont le champ d'intervention et les compétences ciblent les domaines de la santé, du soutien à la parentalité, de la scolarité et de l'ouverture socio-culturelle. Il s'agit de mettre en synergie les compétences des acteurs pour la construction d'actions cohérentes.

Le PRE se veut être un lieu ressource, d'apaisement, de développement personnel et de cheminement vers la construction de soi et de projets où sont garantis l'anonymat et la confidentialité.

Pour ce faire, l'équipe du PRE s'appuie sur :

- des entretiens réguliers avec la famille, les parents, les parents et leur(s) enfant(s) et l'enfant - l'adolescent seul ;
- une orientation et un accompagnement vers les différentes structures existantes au sein de la commune de Limeil-Brévannes mais aussi présentes dans le Val-de-Marne ;
- une mise en réseau des partenaires autour de la famille, et de façon privilégiée avec l'école.

Dans l'accompagnement, la priorité est donnée à l'orientation vers le droit commun.

Le PRE, dans son approche « non-jugeante », par son principe de travail en libre adhésion, dans une présence non contraignante et de par l'expertise de ses professionnels, permet à l'ensemble des membres de la famille de s'y sentir écouter, compris, libre d'exprimer ses réussites, ses difficultés, ses craintes et ses projets. Le PRE n'étant ni rattaché à l'Education Nationale ni à la famille, joue un rôle d'interface, de tiers, entre ces deux entités et de lieu de médiation avec la famille.

Le programme de réussite éducative n'est toutefois pas un programme de soutien scolaire. Il ne se substitue pas aux missions et actions assurées en ce sens par l'école.

L'accompagnement individualisé prend tout son sens à partir du moment où l'enfant et sa famille y sont les principaux acteurs. Cela nécessite un engagement réciproque avant, pendant et après le suivi.

5. Les acteurs et le partenariat

Les professionnels du PRE se mobilisent et s'engagent dans un travail de coopération et de collaboration quotidien avec une pluralité de partenaires (internes et externes), dans une logique d'engagement réciproque, avec la nécessité de transversalité autour de l'enfant.

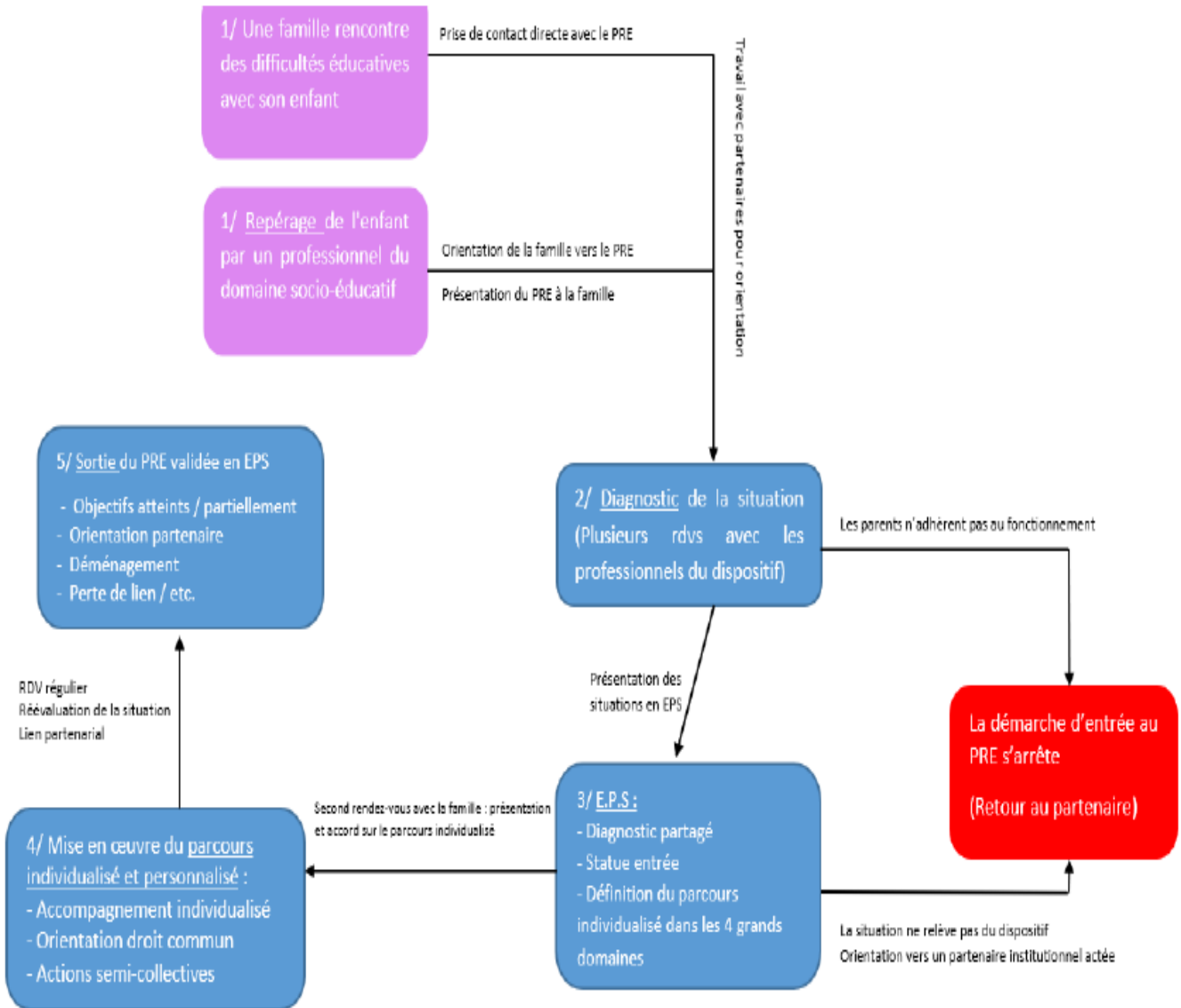
Ils siègent à diverses instances telles que les équipes éducatives, les commissions éducatives, les conseils de discipline. Ils travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires du premier et du second degré, les Espaces Départementaux des Solidarités, la PMI, les CMP/CMPP ainsi qu'avec tous les services internes de la Ville de Limeil-Brévannes.

Afin d'analyser les difficultés de chaque enfant et de proposer des actions de remédiations, le PRE s'appuie sur les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS), programmées chaque mois de septembre à juin.

L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien est une instance composée de professionnels de l'Education Nationale, de la santé, du secteur social, sportif, culturel ou associatif. Elle a pour objectif d'apporter un regard croisé et pluridisciplinaire sur la situation de l'enfant et sa famille. L'ensemble des professionnels y siégeant réfléchissent ensemble aux difficultés de l'enfant pour lui apporter des réponses adaptées. Ils actent l'entrée ou non et la sortie des parcours de réussite éducative.

Lorsqu'un professionnel siège aux EPS, il signe une charte de confidentialité co-écrite par les partenaires de l'EPS ainsi que la municipalité, répondant au cadre de l'article L22-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles faisant mention de "partager des informations à caractère secret".

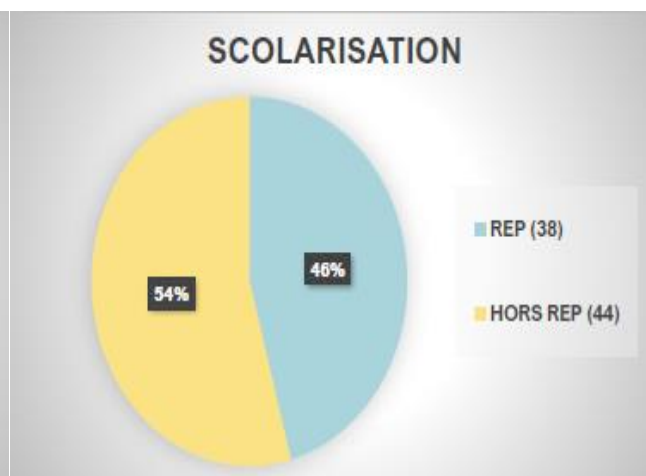
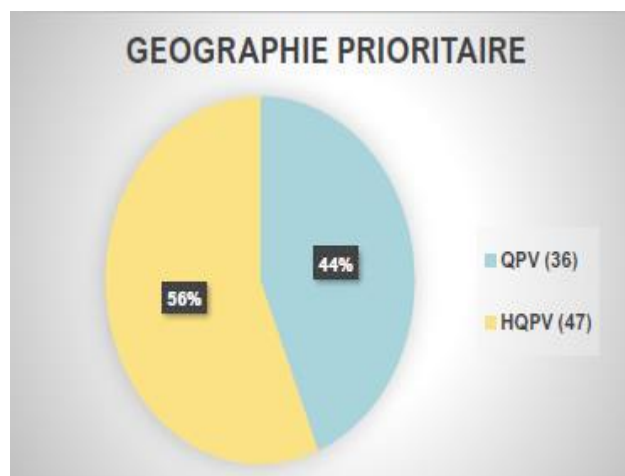
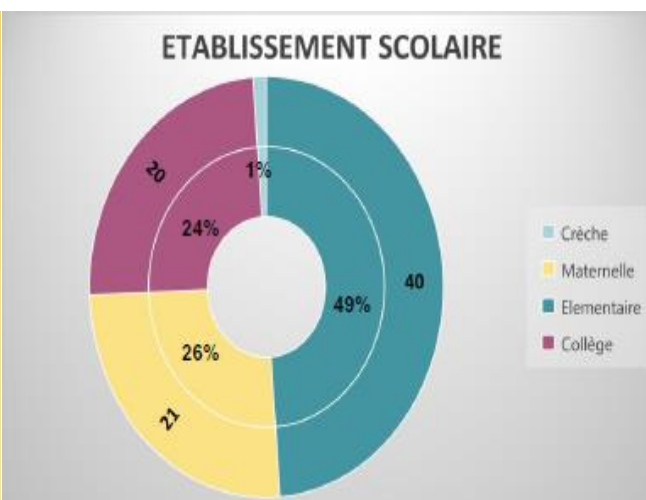
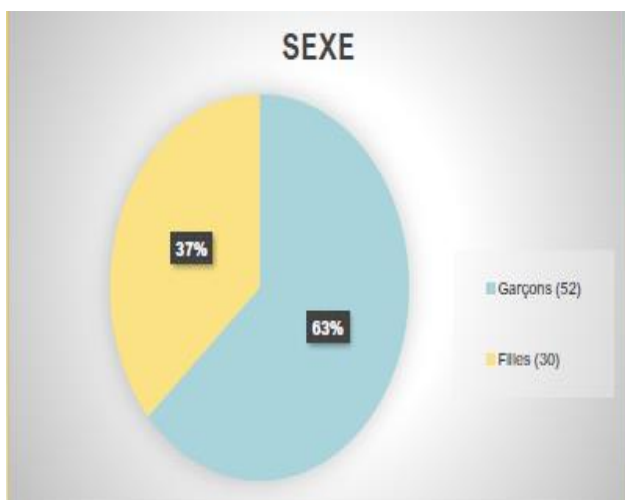
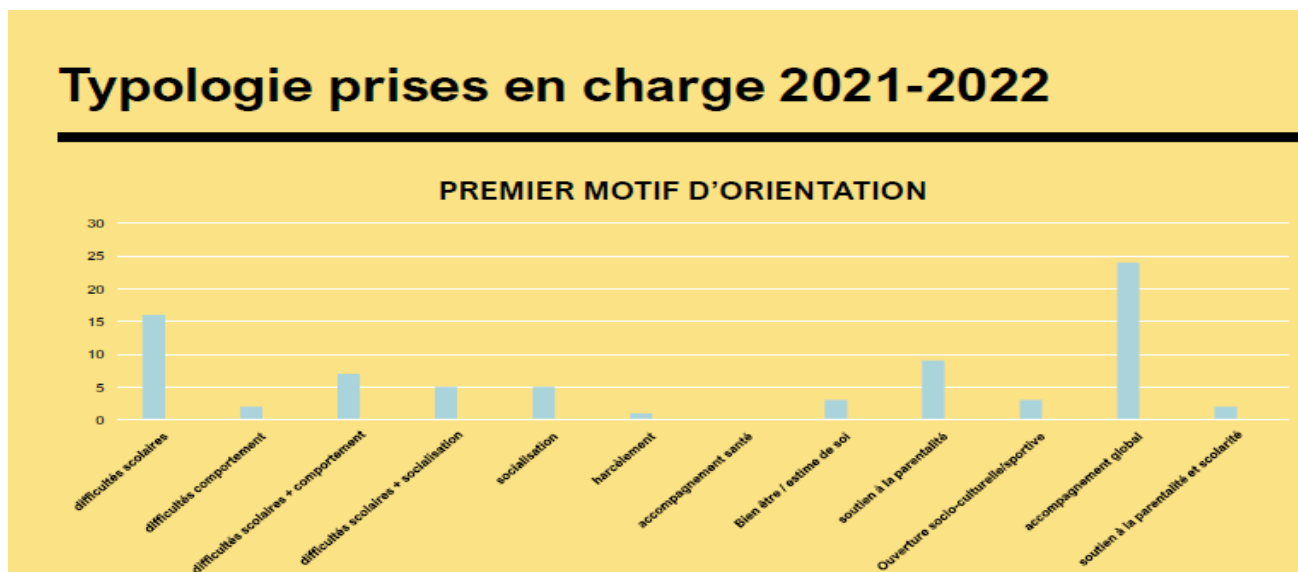
6. L'Identification, l'orientation et l'entrée au PRE, une procédure bien établie



EPS = Equipe Pluridisciplinaire de Soutien

Le repérage d'un enfant par un professionnel du domaine socio-éducatif est issu à 74 % de l'Education Nationale.

Typologie des prises en charge en 2021-2022 :



La durée moyenne des parcours de réussite éducative sur la Ville de Limeil-Brévannes est de 16 mois contre une moyenne de 12 à 18 mois sur le département du Val-de-Marne.

G. Les séjours vacances

La Ville de Limeil-Brévannes propose des séjours de vacances de 8 à 15 jours à destination des enfants et jeunes brévannais de 9 à 17 ans, en lien avec les orientations pédagogiques et éducatives de la Ville, à savoir :

- Favoriser la découverte de l'environnement naturel, social, culturel, géographique ;
- Susciter la créativité et développer toutes les formes d'expressions individuelles et collectives ;
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et de responsabilité des enfants ou des jeunes ;
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et faire des choix pour être acteur de ses loisirs ;
- Amener l'enfant à respecter les règles de vie en société : intégrer ses limites, participer, choisir et décider ;
- Promouvoir des valeurs cardinales de citoyenneté et du « vivre ensemble ».

Plusieurs thématiques sont proposées en lien avec ces orientations :

- Multi-activités en montagne pour les 9 à 10 ans ;
- Multi-activités en campagne pour les 11 à 14 ans ;
- Equitation pour les 11 à 14 ans ;
- Ski alpin pour les 11 à 17 ans ;
- Mer et sports nautiques pour les 15 à 17 ans ;
- Itinérant Europe, culture et patrimoine pour les 15 à 17 ans.

Bilan des séjours organisés depuis 2020 :

Année	Nombre total de séjours	Nombre total d'enfants
2020	4	53
2021	4	42
2022	6	102
Février 2023	1	30

Au cours de l'année 2020, la Ville a organisé 4 séjours qui ont permis à 23 filles et 30 garçons de bénéficier d'un séjour.

- « Séjour ski » : 17 enfants de 11 à 17 ans avec 4 filles et 13 garçons.
- « Séjour activités équestres à la campagne » : 7 enfants de 11 à 14 ans avec 3 filles et 4 garçons.
- « Séjour multisports » : 17 enfants de 11 à 14 ans avec 4 filles et 13 garçons.
- « Séjour en Corse » : 12 enfants de 15 à 17 ans avec 12 filles.

Au cours de l'année 2021, la Ville a organisé 4 séjours, ce qui a permis à 21 filles et 21 garçons de partir en séjour.

- « Séjour Equitation » : 11/14 ans - 8 filles et 7 garçons
- « Séjour Mer et sports nautiques » : 11/14ans - 1 fille et 3 garçons
- « Séjour Campagne multi activités » : 11/14ans - 8 filles et 9 garçons
- « Séjour Landes » : 11/14ans - 4 filles et 2 garçons

Au cours de l'année 2022, la Ville a organisé 6 séjours.

- « Séjour Equitation » : 11/14 ans – 22 enfants
- « Séjour campagne et multi activités » : 11/14 ans – 14 enfants
- « Séjour Portugal » : 11/17 ans – 19 enfants
- « Séjour montagne » : 11/14 ans – 16 enfants
- « Séjour océan » : 11/14 ans – 7 enfants
- « Séjour ski » : 11/17 ans – 24 enfants

En février 2023, la Ville a organisé un séjour au ski qui a permis à 23 garçons et 7 filles de partir en séjour.

- « Séjour ski » : 11 à 17 ans – 7 filles et 23 garçons

H. Le Point Information Jeunesse

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil et d'échanges, destiné aux jeunes brévannais âgés de 11 à 25 ans, aux familles et aux professionnels.

Sur place, une équipe accueille, écoute et conseille les jeunes sur différents thèmes tels que l'emploi, la formation, la recherche de stages en entreprise, les métiers, la santé, la culture, le sport, la mobilité, etc.

L'équipe du PIJ accompagne les jeunes à la rédaction de CV et lettres de motivation, les prépare aux entretiens d'embauche, leur donne des conseils sur tout ce qui constitue la méthodologie de recherche.

Des ordinateurs sont mis à disposition pour les recherches internet, ainsi qu'un photocopieur scanner dans le cadre de la formation professionnelle ou de la scolarité.

Les locaux du PIJ sont constitués d'un espace d'accueil et d'un espace fermé qui permet de recevoir des jeunes en entretien individualisé, les échanges pouvant ainsi être confidentiels.

Le PIJ propose différents dispositifs pour accompagner les jeunes :

- **Dispositif de Bourse à Projets** : Dispositif d'aide financière pour les 16/25 ans qui vise à soutenir les jeunes dans leurs projets (aide au permis de conduire, aide au BAFA, aide à la formation professionnelle, aide à la mobilité). En contrepartie de l'aide financière versée, des heures citoyennes doivent être effectuées dans les services de la Ville ou dans des associations brévannaises.
- **Dispositif SOS Rentrée** : Dispositif qui vise à soutenir les collégiens, lycéens, apprentis, étudiants brévannais sans affectation scolaire ou dont l'affectation ne les satisfait pas, dans leurs démarches administratives. L'équipe du PIJ accompagne les jeunes dans l'élaboration de leurs dossiers.
- **Stages de découverte professionnelle** : Le PIJ propose d'accueillir des groupes d'élèves de chaque collège dans un parcours de découverte professionnelle d'une semaine. Au cours de ce stage dit « d'observation », les élèves de 3ème sont amenés à découvrir différents métiers, et à interagir avec des professionnels de différents secteurs. Depuis la création de ce projet, 110 jeunes des 2 collèges ont été accueillis en stage dans ce parcours de

découverte. Des partenariats ont vu le jour entre la Ville et des entreprises locales : l'aéroport d'Orly, l'Hôpital Emile Roux et la société Transdev. Ces stages permettent aux jeunes de réfléchir à leur orientation et aussi de mieux faire connaître les services de la Ville.

- **Opération Jobs d'Eté** : Le PIJ propose chaque année une opération Jobs d'Eté pour les jeunes de 18 à 25 ans. De nombreuses offres d'emploi sont proposées aux jeunes, ainsi qu'un accompagnement pédagogique sur la méthodologie de recherche. Des ateliers de coaching et de simulation d'entretien sont aussi proposés aux jeunes.
- **Formations PSC1** : Le PIJ propose des formations PSC1 aux jeunes de 11 à 25 ans. Cette formation permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

I. La ludothèque

La ludothèque est un équipement culturel ouvert à toute la population brévannaise. Elle mène des actions autour du jeu en tant que pratique (l'acte de jouer) et en tant que patrimoine (les jeux et les jouets). C'est un espace ludique et d'échanges facilitant la communication entre les générations.

Elle est rattachée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et se situe au sein de ses locaux au 22 rue Gutenberg.

Elle met à disposition de ses usagers sa collection de jeux et jouets variés, son équipement et ses compétences. Le personnel de la ludothèque est disponible pour aider, accompagner les familles dans le jeu, conseiller et expliquer. Il peut également jouer avec le public si le besoin est présent.

Elle participe à l'acquisition des règles de vie communes, à l'apprentissage du partage, à la sensibilisation et au respect du bien collectif. C'est une structure d'accueil intergénérationnelle et interculturelle dédiée aux jeux et aux jouets. Elle a pour vocation de « donner du plaisir à jouer », favorisant ainsi l'expérimentation, la sociabilisation, l'intégration, le partage et les échanges et ce dans le respect d'autrui.

La ludothèque est ouverte à tous les brévannais, sans limite d'âge, gratuitement et sur inscription. Il est possible de venir découvrir la ludothèque avant de valider l'inscription.

Les temps de jeu sur place se font en accès libre, sans condition de réservation préalable.

Les usagers peuvent emprunter au maximum 2 jeux pour une durée maximale de 2 semaines.

Horaires en période scolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	FERMÉ	Accueil Petite enfance : pros et familles	TOUT PUBLIC	FERMÉ	Accueil Petite enfance : pros et familles
12h-13h30					
14h-16h	TOUT PUBLIC	SCOLAIRES	TOUT PUBLIC	SCOLAIRES	TOUT PUBLIC
16h-17h30	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC*

Horaires durant les vacances scolaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	FERMÉ	Accueil Petite enfance : pros et familles	TOUT PUBLIC	FERMÉ	Accueil Petite enfance : pros et familles
12h-13h30					
14h-16h	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC
16h-17h30	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC	TOUT PUBLIC*

J. Le sport

Consciente que le sport est un acteur essentiel de la santé et du bien-être, un facteur d'épanouissement personnel et d'intégration collective, un levier d'animation des territoires mais également un vecteur de valeurs positives tels que l'entraide, le partage, l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, l'apprentissage et le respect des règles communes, la Ville multiplie également les dispositifs et les actions sportives en dehors de l'école.

Elle détient à ce titre le label « Ville active et sportive » depuis 2020.

▪ Activités Babygym :

Une activité motrice est proposée par les éducateurs sportifs de la Ville pour les enfants âgés de 2 ans. Cette activité se déroule sur 45 minutes dans deux maisons de quartiers de la Ville les lundis et vendredis.

36 enfants et leur(s) parent(s) peuvent donc être accueillis chaque semaine pour le développement de la motricité et un moment de complicité partagé.

▪ École Municipale des Sports :

La municipalité a créé une École Municipale des Sports. Encadrée par des Éducateurs Sportifs diplômés, elle offre aux enfants de 4 à 14 ans la possibilité de pratiquer de nombreuses activités physiques et sportives tout au long de l'année.

En découvrant plusieurs familles d'activités (sports de raquette, combat, sports collectifs, etc.), les enfants peuvent ensuite s'orienter sur le sport de leur choix au sein d'un club sportif de la Ville, avec une réelle connaissance de l'activité et de ses règles.

▪ Concours de pétanque, jeux ludiques et sportifs :

Un concours de pétanque inter générationnel est organisé l'été sur le stade Pironi liant les enfants et les seniors autour d'une activité sportive.

Des jeux ludiques et sportifs seront également proposés en association avec la ludothèque.

▪ Dimanche sportif :

Cinq dimanches sportifs sont organisés par la Ville, en partenariat avec les associations sportives, proposant des activités par thèmes dans un des gymnases de la ville.

Cet évènement permet d'une part aux Brévannais de tester gratuitement de nouvelles activités sportives et de passer un moment convivial et d'autre part, aux associations de faire la promotion de leur sport en initiant tous les publics brévannais.

▪ Sports en famille :

Le service des sports organise différents événements sur la période estivale au cours desquels il propose différents ateliers, parcours, animations et structures gonflables permettant aux petits et grands de passer un moment convivial autour de la pratique sportive, de façon ludique.

En 2023, auront lieu des olympiades culturelles Terre de Jeux 2023.

▪ Sport féminin :

Dans un esprit de convivialité et de lutte contre la sédentarité, le service des sports propose différentes activités sportives à destination des jeunes adolescentes de 10 à 17 ans, tout au long des vacances scolaires, principalement sur les deux quartiers prioritaires de la Ville. Ces activités sont encadrées par l'éducatrice sportive de la Ville.

▪ Stages sportifs :

Des stages multisports sont mis en place pendant les vacances scolaires dans les gymnases et stades de la Ville. Ils offrent la possibilité aux enfants qui ne partent pas en vacances de pratiquer des activités physiques et sportives durant la semaine.

Encadrés par les Éducateurs sportifs de la Ville, ces stages sont ouverts aux enfants de 6 à 17 ans en semaine de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Au total plus d'une centaine d'enfants ont pu bénéficier du dispositif en 2022.

Exemple de planning de stage lors des vacances de fin d'année 2022 :

		Le service des sports vous propose des ACTIVITES SPORTIVES durant les vacances de Noël 2022				Inscription sur dossier complet sports@limeil.fr ou 0345307646 Tarif: 1€50 l'activité	
		LUNDI 19/12	MARDI 20/12	MERCREDI 21/12	JEUDI 22/12	VENREDI 23/12	
Gymnase Maryan Kolasiak							
Matin 10h - 12h Après-midi 14h - 16h		SPORTS CO	BASKET	HOCKEY (en salle)	ULTIMATE - THEQUE	JEUX TRADITIONNELLES (Prévoir un accessoire de Noël)	
		TIR A L'ARC	PARCOURS D'OBSTACLES	TCHOUCK-BALL	BADMINTON	FERMEE	

▪ La piscine :

Les Maîtres-Nageurs de la piscine dispensent des cours de natation pour les jeunes enfants de 6 à 11 ans. Six créneaux d'écoles de natation touchent environ 90 nageurs chaque semaine. Pendant les vacances scolaires, ces cours se poursuivent afin d'élargir l'offre aux jeunes brévannais.

Une heure quotidienne est également réservée aux enfants accueillis au sein des centres de loisirs pendant les vacances pour leur permettre de bénéficier de l'accès à la piscine et à une activité nautique.

▪ Foot en salle :

La Ville met à disposition un créneau à destination du service Vie des Quartiers et de la Jeunesse afin que les enfants et les jeunes puissent pratiquer le football en salle les jeudis soir.

Sous le contrôle d'un animateur du service jeunesse, des créneaux horaires sont instaurés pour :

- Les enfants ;
- Les adolescents.

La séance de foot en salle est organisée en deux temps comme suit :

- Les adolescents (14-17ans) : De 18h à 19h30
- Les jeunes majeurs (18-25ans) : De 20h à 22h30

La différenciation d'accueil se justifie par l'âge et les responsabilités inhérentes qui en découlent.

Ce temps d'animation permet d'accueillir entre 40 et 60 jeunes par séance hebdomadaire.

Des actions sportives avec le service Vie des Quartiers et de la Jeunesse sont également mises en place tout au long de l'année avec un créneau dédié sur un des gymnases de la Ville.

En effet durant les périodes de vacances scolaires, des stages sportifs sont proposés pour les enfants (6-10ans). Ces stages sont encadrés par des éducateurs sportifs, ils ont lieu principalement sur les équipements sportifs de la ville. Leurs durées sont de 5 demi-journées par période de vacances.

Par le biais des maisons de quartiers, les enfants bénéficient d'un accès au sport, une diversité d'activités proposées, favorisant ainsi leur épanouissement et leur socialisation.

Durant les périodes estivales, des sorties sont organisées sur les sites des bases de loisirs de la région Ile de France, valorisant ainsi l'investissement et la participation des enfants durant l'année.

IV. Les enjeux du PEDT 2023-2026

A. Les actions du PEDT 2023-2026

De nombreuses actions seront développées à destination des publics du PEDT :

- Diverses actions sur la thématique de « la rencontre axée sur l'inclusion » (en 2023) ;
- De nombreux événements organisés autour du sport et notamment des Jeux olympiques 2024, la Ville ayant obtenu le label « terre de jeux 2024 » ;
- Poursuite des actions de prévention autour du harcèlement scolaire (théâtre forum, formation des professionnels, ...)
- Actions de sensibilisation sur les thématiques sociétales : droits de l'enfant, dangers des écrans, conduite addictives, relations filles garçons, le racket, la santé, l'obésité, les dangers domestiques, parcours citoyen ;
- Poursuite du partenariat avec les écoles sur la thématique environnementale : Ecoles labellisées EDD, tri et compostage des déchets, exploitation de jardins pédagogiques, propreté des cours et des lieux occupés, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation à la sobriété énergétique, déplacements à pied ou à vélo ;
- Mise en application de la loi Egalim par la suppression progressive du plastique avec l'achat de gourdes isothermes pour les sorties pique-nique et la sensibilisation des enfants et des jeunes ;
- Des actions visant l'accès aux usages et aux pratiques culturelles (littérature, musique, danse, dessin, arts, etc.) ;
- Partenariat avec les écoles sur « l'école faisons-la ensemble » : installation de bancs de l'amitié, jardins pédagogiques ;
- Etude de la création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) ;
- Etendre le projet Baby-Gym au sein des structures de la petite enfance ;
- Action autour des espaces verts au sein des structures de la petite enfance avec la mise en place d'ateliers jardinage.

Par ailleurs, le Point information Jeunesse souhaite s'inscrire pour les années à venir dans une dynamique de projets transversaux et porter plusieurs projets tels que :

- **La Cérémonie de l'Excellence / la Soirée de la Réussite** : la Ville souhaite mettre à l'honneur les jeunes Brévannais qui ont obtenu une mention à leurs diplômes, et aussi mettre à l'honneur des jeunes ayant un talent particulier (musiciens, sportifs, artistes...).
- **Des actions de prévention santé** : le PIJ souhaite coordonner des actions de prévention des conduites à risques. L'objectif de ces actions est de sensibiliser les publics et d'accompagner à la parentalité sur l'usage excessif des écrans, des jeux vidéo et des produits addictifs. Ces actions de prévention visent à contrôler son identité numérique, à sensibiliser sur le temps d'utilisation des écrans et sur les conséquences des usages sur la santé physique et mentale. Ce projet sera mené en collaboration avec le Réseau Information Jeunesse, la Fédération des Centres Sociaux, les écoles et établissements scolaires de la Ville et les familles. Le PIJ assurera une présence lors des CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement).
- **Des actions de prévention sur les droits des jeunes** : le PIJ souhaite initier des actions pour contribuer au développement d'une conscience citoyenne par une meilleure connaissance du droit et du fonctionnement de l'institution judiciaire. Les actions qui entrent dans ce cadre pourront porter sur l'accès au droit ou sur la prévention de la délinquance ou de sa récidive.

Les perspectives pour les années à venir pour le PIJ consistent à :

- Renforcer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes en développant les partenariats déjà existants.
- Proposer des dispositifs de BAFA Citoyen et de Permis Citoyen pour faciliter l'employabilité des jeunes sur le marché du travail.
- Favoriser les passerelles entre le PIJ et les structures qui pourront répondre aux besoins sociaux des jeunes (Mission Locale, Epicerie Solidaire, CCAS, Service Logement, Centre Socio-Culturel...).
- Assurer une présence dans les maisons de quartier de la Ville et renforcer la visibilité du PIJ.

B. Les projets de nouvelles structures

La Ville poursuit le développement de structures sur son territoire avec :

- La création d'une nouvelle école dans le quartier de la hêtraie ;
- L'étude d'un nouvel espace de vie sociale sur le quartier de la hêtraie ;
- L'ouverture d'une nouvelle crèche départementale dans le quartier de la hêtraie ;
- La réalisation d'un nouveau complexe sportif ;
- L'accueil d'un nouvel espace de vie sociale au sein du parc Léon Bernard ;
- Avec Séquence, une nouvelle structure (pre CLAS) ;
- La réouverture de la Gloriette.

C. La Convention Territoriale Globale (CTG)

La convention territoriale globale poursuit un double objectif :

- décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions sur un territoire en partenariat avec une ou plusieurs collectivités territoriales ;
- s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé.

La CTG est un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

C'est un levier décisif à la définition, la valorisation et la mise en œuvre d'un projet territorial en :

- Favorisant la coordination avec les collectivités territoriales ;
- Partageant un plan d'actions adapté aux besoins du territoire ;
- Impulsant des projets prioritaires ;
- Rendant lisible l'action de la branche Famille à l'échelle d'un territoire en référence à ses missions ;
- Gagnant en efficacité et en rationalisant les engagements contractuels.

Démarche stratégique pouvant structurer et valoriser l'offre globale de service de la branche famille, la CTG offre la possibilité de décliner les politiques nationales de manière structurée tout en objectivant les moyens (financiers, humains et partenariaux) déployés par les Caf sur le territoire.

C'est donc une entrée privilégiée pour traiter des enjeux liés à un meilleur maillage territorial de l'offre de service du fait de l'approche globale des problématiques, sur les différents champs.

V. Partenaires du projet

Le PEDT a vocation à développer les partenariats dans l'intérêt de l'enfant.

A. La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les services de Protection Maternelle et Infantile agissent en faveur de la santé de la mère et de l'enfant. Leurs principales missions sont :

- Le suivi médico-social des femmes enceintes ;
- Le suivi médico-social des enfants de moins de 6 ans ;
- Des actions de prévention médico-sociale sur le territoire.

Dans le cadre du développement des modes d'accueil de la petite enfance, la direction de la PMI intervient sur :

- L'agrément, la formation et le suivi des assistantes maternelles ;
- La gestion des crèches départementales ;
- L'agrément et le suivi des structures petite enfance à gestion municipale ou privée.

B. La communauté éducative

La communauté éducative est formée de l'ensemble des différents acteurs qui agissent auprès des enfants au sein des écoles pour une réussite éducative. Il s'agit des enseignants, animateurs, ATSEM, personnels de service, intervenants, AESH, représentants des parents d'élève...

C. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES)

Issu de la réforme transformation, jeunesse, engagement et sport, les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ont rejoint les Directions des services départementaux de l'Éducation Nationale depuis le 1er janvier 2021.

Le SDJES met en œuvre les politiques publiques relatives au développement de la vie associative, des pratiques sportives et éducatives, à la protection des mineurs et des pratiquants, à la jeunesse, à l'engagement et à l'éducation populaire. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités, des clubs sportifs, des accueils collectifs de mineurs et des associations dans des domaines aussi divers que complémentaires.

Le SDJES est compétent en matière de politiques relatives :

- à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire. Il apporte son concours au délégué territorial de l'Agence du service civique et au préfet de département, pour la mise en œuvre des missions de ce groupement d'intérêt public ;
- à la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport. Il apporte son concours, le cas échéant, au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ;
- à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;

- à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

D. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. La CNAF définit la stratégie de la branche Famille de la Sécurité sociale et les axes de la politique d'action sociale, qu'elle gère au travers du réseau formé par les Caisses d'allocations familiales (CAF) réparties sur tout le territoire.

Les principales missions de la CAF sont :

- L'accompagnement des familles : allocations familiales, financement des accueils des enfants et de la jeunesse, soutien à la parentalité ;
- Les aides personnelles au logement ;
- Les aides dites de « solidarité » : revenu de solidarité active, la prime d'activité, l'allocation adultes handicapés.

Dans le cadre de ces différentes missions, la CAF propose les actions suivantes dans le cadre des champs d'intervention suivants :

La petite enfance :

- Le développement des places d'accueil ;
- La rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant ;
- L'adaptation aux besoins des parents et des enfants (horaires atypiques, insertion professionnelle, handicap...) ;
- L'amélioration de la qualité de l'accueil.

L'accompagnement de la parentalité :

- Des conférences ;
- Des groupes de parole, lieux d'échange ;
- Des lieux d'accueil enfants-parents ;
- Des activités partagées enfants-parents ;
- Aide à domicile ;
- Accès à la culture.

L'Enfance et la jeunesse :

- Accueils de loisirs ;
- Sport, complexes sportifs ;
- Soutien de la scolarité et des projets des jeunes ;
- Départ en vacances ;
- Actions de prévention éducative ;
- Accompagnement des projets jeunes ;
- Culture et tourisme ;
- Citoyenneté.

L'animation de la vie sociale et des quartiers :

- Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale ;
- Concertation et participation des habitants à la vie sociale.

Le logement et l'amélioration du cadre de vie :

- Actions d'auto-réhabilitation accompagnée ;
- Amélioration de l'habitat ;
- Prévention des expulsions ;
- Lutte contre la non-décence des logements ;
- Santé.

L'accès aux droits aux services et l'inclusion numérique :

- Partenariats d'accueil caf ;
- Services de proximité et itinérants ;
- Maisons France services ;
- Ateliers numériques ;
- Accompagnement pour les démarches ;
- Travail social.

E. La fédération des centres sociaux

La fédération des centres sociaux est une association qui fédère près de 1400 centres sociaux agréés par la CAF.

Les principales missions de la fédération des centres sociaux consistent à :

- Animer un projet axé sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitants pour répondre aux questions de société qui les concernent ;
- Fédérer et développer le réseau des centres sociaux et leurs fédérations ;
- Former et qualifier les bénévoles et salariés du réseau ;
- Éclairer les enjeux liés aux questions sociales, nourrir les politiques publiques, à partir d'une expertise fine de terrain et l'écoute des habitants ;
- Représenter le réseau des centres sociaux auprès des pouvoirs publics ;
- Animer un travail prospectif sur l'avenir des centres sociaux.

La fédération départementale du Val-de-Marne a 39 centres sociaux adhérents, 20 gérés par des associations, 18 par des collectivités dont le centre Christian Marin et 1 par un CCAS. Elle apporte son expertise et un appui technique en termes d'information, de gestion, de formation, de communication, d'élaboration des projets comme de leur évaluation.

La fédération départementale apporte notamment un soutien méthodologie au centre socioculturel dans la phase d'élaboration et de mise en œuvre de la démarche de renouvellement de projet et participe aux instances de pilotage, d'évaluation et de suivi des projets.

VI. Pilotage et évaluation du PEDT

Le PEDT fera l'objet d'une évaluation continue, tant sur les modalités d'organisation que sur les objectifs définis et les activités proposées.

A. Le pilotage

1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé comme suit :

- Elus municipaux ;
- Inspecteur de l'Éducation Nationale ;
- Directeurs d'école (2 à 4) ;
- Représentants des parents d'élèves (1 par association) ;
- Représentants des services municipaux ;
- Représentant du SDJES ;
- Représentant de la CAF.

Ce comité de pilotage qui réunit l'ensemble de la communauté éducative locale ainsi que les services de l'État, élabore, suit la mise en œuvre et évalue le PEDT.

La fréquence de ce comité de pilotage sera d'1 fois par an.

2. Le Comité technique

Le comité technique est composé comme suit :

- Directeurs des accueils de loisirs ;
- Directeurs d'école ;
- Enseignants ;
- Directeurs et responsables de services (Petite enfance, Enfance, CME, vie des quartiers et jeunesse, ...) ;
- Représentants des parents d'élèves ;

Le comité technique est une instance de réflexion et de proposition qui met en œuvre les orientations adoptées par le comité de pilotage. Il a pour objectifs de fédérer les acteurs concernés, de favoriser les échanges et garantir la transversalité entre les professionnels. Il met en place un suivi qualitatif et quantitatif des activités et évalue l'ensemble des actions développées sur le terrain.

Il se réunira 2 à 3 fois par an. Il rendra compte des actions menées et élaborera le bilan annuel.

B. Evaluation du dispositif

Composante incontournable de tout dispositif territorial, l'évaluation permet de définir en amont les modalités de validation, de vérifier l'adéquation aux objectifs et de mesurer la pertinence d'un projet au regard des finalités de l'organisation choisie. Elle vérifie l'efficacité de l'action et permet de modifier les actions menées en cours d'expérimentation puis de décider de leur pérennisation ou de leur restructuration.

L'évaluation des résultats sera axée sur :

1. Le fonctionnement et la qualité des services offerts par les différents secteurs : petite enfance, enfance, vie des quartiers et jeunesse en termes d'activités et de partenariat.
 - Le développement de l'offre éducative (critères : diversité et complémentarité des activités avec les contenus scolaires et les offres extrascolaires) ;
 - Le développement des moyens mobilisés (nombre de personnels, qualification des personnels, mise à disposition de locaux) ;
 - L'amélioration de la qualité des accueils (fidélisation des équipes, augmentation de la fréquentation du public) ;
 - Le renforcement des partenariats entre la Ville et les associations (Les projets sont-ils satisfaisants ? Permettent-ils de renforcer leur propre champ d'intervention ? Ouvrent-ils de nouvelles perspectives ?) ;
 - Le renforcement du soutien à la parentalité (rôle et implication dans les projets).

2. Les effets et impacts sur le public petite enfance, enfance et jeunesse (bien-être, épanouissement, développement et réussite) :
 - Sur le bien-être : études, enquête auprès des professionnels et des familles sur le climat scolaire ;
 - Sur l'amélioration des enseignements : enquête auprès des enseignants ;
 - Sur la réduction des inégalités, quels accès du public cible PEDT à des activités diversifiées ;
 - Sur la mise en place des parcours, articulation et complémentarité entre eux.

3. Les effets et impacts auprès des différents acteurs :
 - Auprès des professionnels de la petite enfance ;
 - Auprès des équipes enseignantes ;
 - Auprès des personnels d'animation, ATSEM, AESH, etc. ;
 - Auprès des parents ;
 - Auprès des partenaires institutionnels.

Annexe : carte



Collèges / Lycée

- 1 COLLÈGE DANIEL FÉRY
- 2 COLLÈGE JANUSZ KORCZAK
- 3 LYCÉE GUILLAUME BUDÉ

Maisons de Quartier

- C MAISON CHRISTIAN MARIN
- H MAISON LA HÊTRAIE
- T MAISON DES TEMPS DURABLES

Crèches

- 1 FARFELUNE
- 2 LES PETITS LUTINS
- 3 LES BOUT'D'CHOU
- 4 PAIN D'ÉPICES
- 5 POMMES DE REINETTE
- 6 CRÈCHE DÉPARTEMENTALE GISELE VATINEL
- 7 CRÈCHE DÉPARTEMENTALE EFFERVSSENS
- 8 MICRO CRÈCHE LES BÉBÉS CHOU DES CHÉRUBINS
- 9 MAM DES TEMPS CÂLINS
- 1 ANATOLE FRANCE
- 2 ANDRÉ MALRAUX
PAUL LANGEVIN
LOUIS PASTEUR
MARTINE SOULIÉ
HENRI WALLON
- 3 JACQUES PRÉVERT
- 4 MIREILLE DARC
- 5 PIERRE CURIE
- 6 ROSA LUXEMBURG
- 7 JEAN-LOUIS MARQUÈZE
- 8 PABLO PICASSO
- 9 PIARD

CRETEIL

BONNEUIL

Boissy-Saint-Léger

Paris Sucy-en-Brie

VALENTON

VILLECRESNES

VALENTON

YERRES

